



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PRESIDENCE DU FASO

**ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES
DU BURKINA FASO**



Etude de

LA FILIÈRE COTON AU BURKINA FASO :
ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

2^{eme} PARTIE
PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

JUIN 2025



**ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES
DU BURKINA FASO**

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PRESIDENCE DU FASO



Etude de

**LA FILIÈRE COTON AU BURKINA FASO :
ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES**

**2^{eme} PARTIE
PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS**

JUIN 2025

Table des Matières

Sigles et Abréviations	7
Préface	9
Résumé Exécutif	11
Introduction	17
Chapitre 1. PRINCIPALES MUTATIONS DE LA FILIÈRE COTON	18
1.1 Mutations au niveau national	20
1.2 Mutations au niveau régional	20
1.3 Mutations au niveau international	21
1.4 Problématique	22
1.5 Objectifs et résultats attendus de la deuxième de l'étude	24
1.5.1 <i>Objectif global</i>	24
1.5.2 <i>Objectifs spécifiques</i>	24
1.5.3 <i>Résultats attendus</i>	24
Chapitre 2. MÉTHODOLOGIE	25
2.1 Approche	26
2.2 Démarche méthodologique	26
2.2.1 <i>Analyse par les Experts recrutés par l'ANSAL-BF des différentes suggestions et recommandations de l'atelier</i>	26
2.2.2 <i>Voyages d'études au Mali, Cameroun et en Inde</i>	26
2.2.3 <i>Synthèse de documents des Experts par les groupes thématiques.</i>	26
2.2.4 <i>Validation des propositions par le Comité de coordination de l'étude</i>	27
2.2.5 <i>Soumission des rapports aux principaux groupes d'acteurs de la filière</i>	27
2.2.6 <i>Validation du rapport par le bureau de l'ANSAL-BF</i>	27
Chapitre 3. ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX	28
3.1 Gouvernance de la filière	29
3.1.1 <i>Vision</i>	29
3.1.2 <i>Organisation, fonctionnement et gestion de la filière coton</i>	29
3.1.3 <i>Subventions à la filière</i>	30
3.2 Impact économique et social	30
3.3 Production du coton	31
3.3.1 <i>Gestion de la qualité des semences</i>	31
3.3.2 <i>Gestion de la qualité des intrants</i>	32
3.3.3 <i>Utilisation du coton transgénique</i>	32
3.3.4 <i>Culture du coton biologique</i>	33
3.3.5 <i>Insuffisances de l'appui-conseil</i>	33
3.3.6 <i>Application des bonnes pratiques agricoles par les producteurs et leur incidence sur la productivité</i>	34
3.3.7 <i>Mécanisation</i>	34
3.3.8 <i>Faible capacité technique des producteurs</i>	34
3.3.9 <i>Durabilité des systèmes de production cotonnière</i>	35
3.3.10 <i>Durabilité des systèmes de production cotonnière</i>	35
3.3.11 <i>Défis de la recherche cotonnière</i>	37
3.4 Transformation locale	37
3.4.1 <i>Approvisionnement en matières premières</i>	38
3.4.2 <i>Gestion de la matière première : fraude et contrefaçon</i>	39
3.4.3 <i>Infrastructures de transformation</i>	40



3.4.4	Qualification des ressources humaines	41
3.4.5	Soutiens aux différents segments de la transformation	41
3.4.6	Difficultés/absence de certains maillons de la transformation de la fibre	41
3.4.7	Coordination entre maillons	42
3.5	Compétitivité et viabilité économique	43
3.5.1	Facteurs affectant la compétitivité	43
3.5.2	Facteurs affectant la viabilité économique	45
3.6	Nécessité d'un nouveau modèle économique	46
Chapitre 4. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION		47
4.1	Gouvernance de la filière	48
4.1.1	Vision	48
4.1.2	Amélioration de l'ancrage institutionnel	48
4.1.3	Adoption d'une approche chaîne de valeur	49
4.1.4	Fonctionnement et gestion de la filière	50
4.2	Subventions à la filière	53
4.3	Impact économique et social	55
4.4	Production	58
4.4.1	Environnement de la production	58
4.4.2	Qualité des semences	58
4.4.3	Qualité des pesticides et des engrais	58
4.4.4	Utilisation des biotechnologies	59
4.4.5	Coton biologique	61
4.4.6	Amélioration de l'appui conseil	61
4.4.7	Bonnes pratiques agricoles et utilisation durable des terres	62
4.4.8	Mécanisation des exploitations cotonnières	64
4.4.9	Capacités techniques des producteurs	64
4.4.10	Développement des cultures pour la diversification	65
4.4.11	Durabilité des systèmes de production cotonnière	65
4.4.12	Recherche cotonnière	67
4.5	Promotion de la transformation locale	68
4.5.1	Disponibilité de la matière première	68
4.5.2	Gestion de la matière première : fraude et contrefaçon	70
4.5.3	Infrastructures de transformation	71
4.5.4	Qualification des ressources humaines	72
4.5.5	Soutiens aux différents maillons de la transformation	72
4.5.6	Coordination entre les maillons de la filière	74
4.6	Amélioration des performances économiques et financières	75
4.6.1	Amélioration de la compétitivité de la filière	75
4.6.2	Amélioration de la viabilité de la filière	77
4.7	Nouveau modèle économique	81
Conclusion		82



Sigles et Abréviations

ABNORM	:	Agence Burkinabè de Normalisation
AFdL	:	Association Fonds de Lissage
AFICB	:	Association Fonds intrants coton du Burkina
AICB	:	Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina
ANSSEAT	:	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire, de l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail et des Produits de Santé
APROCOB	:	Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina
ASCE-LC	:	Autorité Supérieure du Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption
ANSAL-BF	:	Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso
ATC	:	Agent Technique Coton
AYII	:	Assurance Indicielle sur le Rendement de la Zone
BOA	:	Bank Of Africa
Bt	:	Bacillus thuringiensis
CCTH-BURKINA	:	Confédération Coton Textile Habillement du Burkina
CEP	:	Champs écoles des producteurs
CGM	:	Cotonnier génétiquement modifié
CHN	:	Comité de Haut-Niveau
CORAF	:	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles.
CNE	:	Commission Nationale des Engrais
CNGP	:	Comité National de Gestion des Pesticides
CNRST	:	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNS	:	Comité National des Semences
CUMA	:	Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole
DGFOMR	:	Direction Générale du Foncier et de la Formation du Monde Rural
EPO	:	Ecole Polytechnique de Ouagadougou
FdL	:	Fonds de lissage
FIC	:	Fonds intrants coton
FILSAH	:	Filature du Sahel
GIPD	:	Gestion intégrée de la production et des déprédateurs
GOTS	:	Normes Globales de Durabilité



GPC	: Groupements des producteurs de coton
IGSIT	: Institut du Génie des Systèmes Industriel et Textile
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IRSAT	: Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
MARAH	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MARI	: Marge Après Remboursement des Intrants
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MDICAPME	: Ministre du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PR-PICA	: Programme Régional de Production Intégrée du Coton en Afrique
OGM	: Organisme Génétiquement Modifié
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
UDPC	: Union Départementale des Producteurs de Coton
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNPCB	: Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
UPPC	: Union Provinciale des Producteurs de Coton
SAPHYTO	: Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides
SCOOPS-PC	: Société Coopérative Simplifiée de Producteurs de Coton
SDAU	: Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
SEPB	: Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
SOBIMAP	: Société Burkinabè d'Intrants et de Matériels Agro-Pastoraux
SOC	: Servie Officiel de Contrôle
SOCOMA	: Société Cotonnière du Gourma
SOFITEX	: Société Burkinabè des Fibres et Textiles
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
VDP	: Volontaires pour la Défense de la Patrie
VOLTEX	: La Voltaïque des Textiles
WII	: Assurance Indicielle Météorologique
ZES	: Zones Économiques Spéciales



Préface

A la suite du rapport sur l'état des lieux de la culture du coton au Burkina Faso, l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) poursuit sa mission de réflexion stratégique et de contribution au développement national en présentant le présent document consacré aux propositions et recommandations issues de cette étude.

La première phase avait permis d'établir un diagnostic approfondi de la filière, mettant en évidence ses atouts, ses fragilités et les menaces compromettant sa durabilité. Cette seconde étape s'attache à transformer ces constats en orientations d'action concrètes, réalistes et adaptées aux exigences actuelles de relance d'un secteur vital pour l'économie nationale.

Le coton demeure, en effet, un pilier essentiel du développement du Burkina Faso. Au-delà de sa contribution déterminante à la balance commerciale, il représente un facteur de cohésion sociale, de dynamisme des économies locales et de réduction de la pauvreté rurale. Toutefois, les évolutions économiques, climatiques et institutionnelles des dernières années ont révélé les vulnérabilités structurelles de la filière, rendant nécessaire une refondation de son organisation, de sa gouvernance et de son modèle de compétitivité.

Dans cette perspective, le présent rapport synthétise les propositions formulées à partir des analyses de l'Académie et des échanges avec les principaux acteurs du secteur. Il identifie les leviers de transformation susceptibles de restaurer la performance de la filière, de renforcer la résilience des producteurs, de stimuler la transformation locale et de positionner durablement le coton burkinabè dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

L'ANSAL-BF, fidèle à sa vocation d'appui scientifique et stratégique à l'action publique, réaffirme son engagement à accompagner les autorités nationales et les partenaires du secteur dans la définition de politiques éclairées, fondées sur la connaissance et l'innovation.

Puisse ce rapport contribuer à orienter les décisions et à inspirer les réformes nécessaires à la refondation d'une filière cotonnière performante, résiliente et créatrice de prospérité partagée au service du monde rural et du développement du Burkina Faso.

Dr Paco SEREME
Président de l'ANSAL-BF
Officier de l'Ordre de l'Étalon
Officier de l'Ordre international des Palmes
Académiques du CAMES





Résumé Exécutif

La filière coton revêt une importance économique et sociale majeure pour le Burkina Faso. Elle contribue pour environ 4% au PIB national et à plus de 28% au PIB agricole. Occupant une place stratégique dans l'économie du pays, diverses initiatives tant sur le plan économique qu'organisationnel ont été engagées pour soutenir cette filière, ce qui a été à l'origine de nombreuses mutations dans l'environnement de la filière. Ces mutations ont été influencées par plusieurs facteurs, notamment l'évolution des politiques agricoles, les innovations technologiques, les enjeux climatiques, ainsi que les dynamiques commerciales et économiques mondiales. Elles ont aussi eu des répercussions importantes sur les acteurs de la chaîne de valeur du coton. Les mutations au niveau national concernent des domaines tels (i) la mécanisation de la culture cotonnière qui est en plein développement, (ii) le désir de nombreux producteurs de la réintroduction du coton génétiquement modifié, (iii) le renforcement des politiques de relance et de soutien à la filière et (iv) une transition vers des pratiques agricoles durables en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de traçabilité de la production du coton, incluant la certification du coton biologique. Au niveau régional, le constat est que la filière coton en Afrique se réorganise autour de mécanismes de coopération intergouvernementaux et de partenariats privés ainsi que la mise en place de politiques harmonisées visant à renforcer la compétitivité de la filière. Au niveau international, les mutations se traduisent par la globalisation et la fluctuation des prix du coton. La filière est aussi impactée par les accords commerciaux internationaux conclus dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Toutefois, les résultats de ces mutations sont mitigés car l'on assiste à une baisse prononcée, voire structurelle de la production cotonnière au Burkina Faso avec des rendements moyens au champ de 800 kg/ha. L'on note aussi une diminution progressive des superficies de culture du coton. La crise sécuritaire constitue une cause de l'abandon de la culture dans certaines zones du pays, ainsi que la rareté de la main d'œuvre. Le coton est en train de perdre sa suprématie au profit du maïs et d'autres cultures de rente émergentes.

Le diagnostic de l'état des lieux de la filière coton suggère que la viabilité de la filière coton au Burkina Faso doit reposer sur une réforme coordonnée alliant modernisation technique, gouvernance efficace et transformation structurelle du modèle socio-économique. Sur le plan de la Gouvernance de la filière, une nouvelle vision ayant pour principal défi l'adoption d'une approche holistique de la chaîne de valeur du coton est nécessaire. Pour cela, il est essentiel de dynamiser l'industrialisation pour booster la transformation locale du coton. Le développement de politiques incitatives pour attirer des investissements dans l'industrie textile est essentiel. Le maintien du Comité de Haut Niveau pour la relance durable de la production cotonnière, créé en 2019, est recommandé. Par ailleurs, l'ancrage institutionnel est vital pour la pérennité

de la filière coton. Le Protocole d'accord du 19 avril 2024 entre l'État et les opérateurs de la filière souligne l'importance de l'implication de chaque département ministériel. Pour améliorer cet ancrage, plusieurs recommandations sont proposées, notamment (i) la formalisation de la coordination entre les départements ministériels via un décret spécifique, (ii) l'intégration de la filière coton dans les politiques et stratégies des ministères concernés et (iii) l'adoption d'un code spécifique pour le coton.

L'adoption d'une approche chaîne de valeur pour le secteur du coton est recommandée. Une telle approche présente des avantages mais aussi des défis. Cette approche vise à réguler les interventions tout au long de la chaîne de valeur et à renforcer la collaboration entre les acteurs, afin d'améliorer la compétitivité des produits et sous-produits du coton. Le concept de chaîne de valeur implique une série d'activités qui ajoutent de la valeur à chaque étape de la production.

Pour y parvenir, il est essentiel d'élaborer et d'adopter une stratégie pour appuyer le développement de cette chaîne, en analysant les maillons en vue d'identifier les avantages concurrentiels et les activités opérationnelles clés. Cette stratégie devrait prendre en compte les défis environnementaux et sociaux, ainsi que les opportunités pour améliorer les revenus et créer des emplois. L'approche chaîne de valeur inclut : i) l'augmentation de la valeur de la production, ii) la réduction des écarts de compétitivité, et iii) la durabilité de la filière.

Sur un autre plan, pour améliorer la gouvernance de la filière coton, il est proposé la «Dépolitisation» de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et des sociétés cotonnières, en définissant des critères clairs pour le titre de « producteur de coton » et en assurant une sélection transparente des dirigeants aux différents postes de responsabilité, tout en excluant les personnes assurant un mandat politique. En outre, le bon fonctionnement de la filière exige l'assainissement des organisations de producteurs de coton, l'instauration de contrôles réguliers au niveau de tous les postes à risques.

L'amélioration de la gestion de la filière coton nécessite la reconstitution et le bon fonctionnement du Fonds de lissage (FdL) et du Fonds intrants coton (FIC). Le FdL vise à stabiliser les prix du coton pour sécuriser les revenus des producteurs. Pour le relancer, il est proposé de rechercher des financements, solliciter un soutien financier de l'État et assurer un suivi rigoureux de sa gestion. Le FIC, créé pour réduire le coût des intrants, a été peu utilisé depuis sa mise en place. Pour dynamiser ce fonds, il est recommandé de sensibiliser les sociétés cotonnières à son utilisation, de solliciter un appui financier de l'État pour reconstituer le Fonds et d'en assurer une gestion rigoureuse. À moyen terme, il est suggéré de confier l'acquisition des intrants à l'UNPCB, avec un renforcement de ses capacités et une dotation financière initiale.

Concernant les subventions, il est nécessaire que l'État réévalue son approche, car les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Il est recommandé de mettre en place un système de subvention ciblé et orienté vers les gros et moyens producteurs, basé sur des critères précis (l'expérience, la superficie cultivée, le rendement et la capacité de gestion). Il convient cependant de souligner que, même en l'absence de subvention, une gestion rationnelle des intrants et le respect des itinéraires techniques permettent d'atteindre une production satisfaisante et des revenus agricoles améliorés.

Certaines pratiques de gestion impactent négativement les capacités techniques et organisationnelles des acteurs du secteur coton. Les mesures pour y remédier sont de (i) lutter contre le détournement des intrants vers d'autres cultures ou leur vente à des tiers par l'élaboration d'une typologie des producteurs et des Sociétés Coopératives Simplifiées de Producteurs de Coton (SCOOPS-PC) permettant une meilleure classification basée sur le rendement et la mise en place d'un mécanisme d'autofinancement pour les cultures en rotation avec le coton, (ii) la réduction des impayés au niveau des SCOOPS-PC à travers l'évaluation des mesures des comités de crédit et des règles de distribution des intrants, (iii) la dynamisation des comités de gestion des intrants, (iv) le respect des procédures de mise en place des intrants, (v) l'application de sanctions à l'encontre des SCOOPS-PC impliquées dans la revente des intrants, (vi) le renforcement des mesures restrictives d'octroi de crédit par la définition des niveaux d'impayés internes et externes pour déterminer la viabilité des SCOOPS-PC et (vii) la maîtrise des stocks afin de minimiser les charges financières liées aux commandes et à la gestion des stocks. A moyen terme, il convient de réorienter le modèle actuel, trop axé sur des considérations sociales, vers un appui ciblé aux producteurs professionnels, capables de porter la filière vers plus de performance.

Dans le cadre du plan de relance de la production du coton, la modernisation des itinéraires culturaux, la restructuration du système semencier et le renforcement de la mécanisation sont prioritaires. Bien que des progrès aient été réalisés pour l'obtention de variétés performantes, des améliorations sont nécessaires. Dans ce sens, les recommandations incluent, entre autres,

(i) le renforcement des ressources génétiques, (ii) l'application rigoureuse du paquet technique recommandé, (iii) l'élaboration de manuels de procédures et de règlements techniques spécifiques à la production et au contrôle qualité de la semence de coton, (iv) la formation des techniciens chargés du suivi de la production de la semence de coton, (v) la formation des producteurs de semences de coton et leur enregistrement en tant que producteurs semenciers agréés, (vi) le contrôle au champ de la production de semences de coton sous la supervision du service officiel de contrôle au niveau national et (vii) l'analyse et la certification de la semence par le laboratoire de la Direction des Semences Végétales. Concernant la qualité des pesticides et des engrais, les recommandations proposées visent à améliorer leur gestion et sont orientées sur (i) l'application rigoureuse des lois sur les engrais et la gestion des

pesticides, (ii) l'adoption de la lutte intégrée combinant méthodes chimiques et biologiques, (iii) l'utilisation de synergistes pour réduire les quantités d'insecticides, (iv) la vulgarisation des biotechnologies pour diminuer les traitements insecticides, (v) le renforcement des capacités des producteurs concernant l'utilisation des pesticides et des engrais, (vi) la détermination des résidus de pesticides et d'engrais dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire ainsi que la création d'un laboratoire national pour le diagnostic phytosanitaire et le contrôle des pesticides.

L'amélioration de la compétitivité du coton burkinabè passe par une intensification de la production agricole. Cela implique la mise en œuvre de pratiques intégrées comprenant (i) l'utilisation de technologies éprouvées et de bonnes pratiques agricoles, (ii) l'accès aux intrants de qualité à des prix abordables, (iii) l'utilisation de variétés de cotonnier adaptées aux effets néfastes du changement climatique, (iv) le maintien et/ou l'amélioration de la fertilité des sols à travers des pratiques agro écologiques adaptées, (v) la mécanisation des opérations culturales et (vi) le renforcement de l'appui-conseil. En vue de la gestion des risques agricoles, il est proposé l'assurance agricole dont l'adoption est tributaire de la professionnalisation des acteurs de la filière, du renforcement du secteur des assurances et du leadership dans l'anticipation et la gestion des risques de production et de commercialisation. La sécurisation foncière constitue aussi un enjeu de la relance de la production cotonnière. Des solutions proposées à cet effet sont (i) la poursuite des actions prévues dans le cadre de la politique nationale de sécurisation foncière des exploitations agricoles, (ii) la mise en place d'un projet d'appui à la sécurisation des exploitations cotonnières comprenant des mécanismes de fidélisation des producteurs et (iii) la signature d'une convention avec la Direction Générale du Foncier et de la Formation du Monde Rural (DGFOMR) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) pour la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des organisations de producteurs de coton en matière de sécurisation foncière des exploitations agricoles.

L'analyse des modèles de développement du secteur du coton montre que les pays ayant réussi à pérenniser et à dynamiser leur production se sont largement appuyés sur le renforcement du maillon de la transformation. Pour assurer la viabilité et la durabilité de la production et de la transformation du coton au Burkina Faso, plusieurs conditions doivent être réunies à savoir i) un partenariat et un dialogue structuré entre les parties prenantes, ii) des investissements pour la modernisation et l'innovation, iii) un cadre réglementaire favorable aux investissements, et iv) une approche intégrée et durable. Par ailleurs, pour donner une véritable impulsion à la transformation locale du coton et renforcer sa compétitivité, il est recommandé que l'État accorde des soutiens et des avantages spécifiques aux acteurs de la transformation par (i) l'adoption de mesures de protection des industries locales de transformation, (ii) le développement d'infrastructures adaptées à la transformation du coton, (iii) la création d'un centre technique coton et (iv) la formation des ressources humaines dans les métiers du coton

et du textile. En outre, il est proposé la création d'un « *Fonds de Développement de la Chaîne de Valeur Coton-Textile-Habillement* » et l'instauration d'un tarif unique de 54 FCFA par KWh pour la facturation de l'énergie. Ces soutiens devront être orientés vers tous les acteurs du maillon de la transformation ainsi que vers la création d'unités de production de produits et consommables médicaux. Par ailleurs, l'adoption d'un code d'investissement spécifique pour le coton et le textile permettrait d'accorder des incitations qui dépassent le cadre du code général des investissements.

Sur le plan de la ressource humaine, l'avenir de la filière coton doit reposer sur la formation des jeunes dans les métiers du coton et du textile. Pour inciter ces derniers à s'engager dans ces métiers, il est essentiel de rendre ce secteur attractif, accessible et lucratif par l'introduction d'innovations pour réduire la pénibilité du travail. Il faut créer des écoles de formation diplômantes mais également, des centres de formation professionnelle délivrant des diplômes intermédiaires dans les divers métiers ou domaines, soutenir les initiatives entrepreneuriales, faciliter l'accès au financement.

De l'analyse diagnostique de tous les maillons, le modèle qui convient le mieux au contexte de la filière coton au Burkina Faso est un modèle économique-social qui a l'avantage de garantir et de privilégier la rentabilité financière et économique de la filière et d'assurer sa durabilité. En définitive, le volet social de la filière ne disparaît pas totalement mais est supporté en partie par l'Etat et par les recettes générées par les sociétés cotonnières dans le cadre d'une filière coton réorganisée qui inclut l'équité dans sa gestion.

Le Burkina Faso dispose d'atouts pour développer une transformation performante et durable de sa filière coton. Pour cela le Gouvernement devra faire un choix politique avisé pour la pérennisation de la filière. A cet effet, trois options sont présentées pour éclairer ce choix : (i) le statu quo avec les trois (03) sociétés cotonnières (SOFITEX, Faso Coton, SOCOMA), (ii) l'ouverture du secteur à de nouvelles sociétés cotonnières et (iii) la création d'une société cotonnière unifiée par la fusion des trois (03) sociétés cotonnières. Dans cette perspective, il est vivement recommandé de réaliser au préalable une étude approfondie sur les trois (03) options avant d'opérer un choix judicieux permettant de placer les acteurs de la filière coton sur des trajectoires sûres et viables.

Quel que soit le choix opéré par le Gouvernement, il est crucial, en termes de fonctionnement, que le modèle économique de ces sociétés cotonnières évolue pour qu'elles soient présentes de manière directe ou indirecte sur l'ensemble de la chaîne de valeur du coton en prenant en compte la deuxième transformation aussi bien de la fibre que de la graine.



Introduction

Le coton est considéré comme étant la principale culture de rente au Burkina Faso. Il constitue un excellent levier de lutte contre la pauvreté en milieu rural en raison de la main d'œuvre employée et des revenus générés qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Le secteur du coton revêt une importance économique et sociale majeure car il contribue pour environ 4% au PIB national et à plus de 28% au PIB agricole. En effet, plus de 4 millions de personnes tirent leur revenu des activités de la filière cotonnière et plusieurs autres secteurs économiques situés en amont et en aval en dépendent, notamment le commerce, les banques, l'industrie de transformation et les transports.

Au plan agricole, la culture du coton contribue à la diversification des productions dans les agrosystèmes à base de coton et de céréales et induit divers effets positifs contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Eu égard à sa grande importance dans l'économie nationale, le Gouvernement et les partenaires au développement au niveau national, régional et international déploient de nombreux efforts pour soutenir la filière coton à travers diverses initiatives, notamment au plan financier et organisationnel, ce qui entraîne de nombreuses mutations dans l'environnement de la filière.

Le présent Rapport s'articule autour des points suivants ; (i) Introduction, (ii) Chapitre 1 : principales mutations de la filière coton, (iii) Chapitre 2 : méthodologie, (iv) Chapitre 3 : analyse de l'état des lieux, (v) Chapitre 4 : propositions d'amélioration et (vi) Conclusion





CHAPITRE 01

PRINCIPALES MUTATIONS DE LA FILIÈRE COTON



1.1 Mutations au niveau national

Au niveau national, les mutations au sein de la filière coton sont marquées par :

- la mécanisation et les technologies agricoles comme moyen de modernisation de la production. La mécanisation de la filière cotonnière est en plein développement et est promue par le Gouvernement et les partenaires privés. Ces derniers soutiennent les producteurs dans l'acquisition de matériels agricoles modernes pour améliorer les rendements et accroître les productions. Des initiatives pour l'introduction de tracteurs, de semoirs et de moissonneuses-batteuses se multiplient pour accroître la productivité et réduire les coûts de production. Sur le plan technologique, de nombreux producteurs expriment leur désir de voir la réintroduction du coton génétiquement modifié ;
- le renforcement des politiques de relance et de soutien. Le Gouvernement a mis en place des politiques de soutien pour améliorer la compétitivité du coton local. Cela inclut la subvention aux intrants agricoles et l'octroi des crédits agricoles à faible taux d'intérêt pour les producteurs de coton. Le Comité de Haut Niveau pour la relance durable de la production cotonnière et d'autres initiatives gouvernementales ont joué un rôle clé dans la coordination de ces efforts ;
- une transition vers des pratiques agricoles durables. Le pays cherche également à adopter des pratiques plus durables pour l'agriculture cotonnière, en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de traçabilité dans la production du coton. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'initiative coton durable, qui vise à promouvoir une agriculture plus responsable et respectueuse de l'environnement ;
- le renforcement de la production du coton biologique. Il y a des réflexions orientées sur la certification et la traçabilité des produits pour accéder à des marchés plus rémunérateurs, notamment ceux qui exigent des normes de qualité plus strictes. Cela inclut des initiatives telles que la certification « Coton équitable » ou « Coton bio-équitable » ;
- la prise du Décret n° 2023-0647 portant promotion du port du Faso Dan Fani. En juin 2023, sous le pilotage de la Direction Générale de l'Artisanat du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), un Plan d'actions du port généralisé du Faso Dan Fani au Burkina Faso a été élaboré avec l'implication de tous les acteurs de la filière.

1.2 Mutations au niveau régional

Les mutations au niveau régional qui ont marqué la filière coton du Burkina Faso sont :

- l'intégration des marchés régionaux. A l'échelle régionale, la filière coton africaine se réorganise autour de mécanismes de coopération intergouvernementaux et de partenariats privés. L'intégration des marchés régionaux permet aux pays producteurs de coton de mieux s'organiser, de standardiser les pratiques et de négocier plus

efficacement avec les importateurs internationaux. Par exemple, des discussions au sein de la Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest ont permis de mieux coordonner les politiques de soutien à la filière cotonnière entre les pays producteurs d'Afrique de l'Ouest ;

- la politique régionale de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). L'UEMOA travaille sur des stratégies communes pour relancer et diversifier les filières agricoles, y compris le coton. La mise en place de politiques harmonisées telles que la réduction des taxes à l'exportation, l'amélioration des infrastructures et la promotion de la mécanisation, constitue une évolution importante pour renforcer la compétitivité de la filière dans la région. Il faut aussi mentionner l'actualisation en cours de la stratégie pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA ;
- le renforcement des chaînes de valeur régionales. Le développement des capacités de transformation du coton dans la région est un axe majeur de mutation. Les pays d'Afrique de l'Ouest cherchent à valoriser davantage le coton sur place plutôt que de l'exporter à l'état brut, afin de développer des industries textiles locales et de créer de la valeur ajoutée au sein de la région ;
- l'initiative de durabilité et de certifications régionales. Des initiatives telles que le Coton Made in Africa ou le Coton Durable de l'Afrique de l'Ouest visent à promouvoir des pratiques de production de coton plus respectueuses de l'environnement, tout en répondant aux exigences du marché mondial. Ces certifications contribuent à améliorer la compétitivité des pays producteurs africains sur le marché mondial.

1.3 Mutations au niveau international

Les mutations au niveau international qui ont marqué la filière coton du Burkina Faso sont :

- la globalisation et la fluctuation des prix. Les prix du coton sur le marché mondial fluctuent de manière significative, influencés par des facteurs externes tels que les politiques agricoles des grands pays producteurs (États-Unis, Chine, Inde), les conditions climatiques et les cycles économiques mondiaux. Les producteurs africains doivent s'adapter à ces variations tout en recherchant des marchés plus stables ;
- l'impact des accords commerciaux internationaux. Le coton fait partie des produits soumis à des négociations dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), avec des enjeux de subventions agricoles, de libre-échange et de soutien à la production. Les accords commerciaux, comme ceux de la Saison de Coton entre les États-Unis et la Chine, influencent directement la compétitivité du coton africain, en particulier le coton burkinabè ;

- la transition vers une production de coton durable. A l'échelle mondiale, la pression pour une production de coton plus durable est de plus en plus forte. Des initiatives comme le Coton Biologique, le Coton Équitable et les Normes Globales de Durabilité (GOTS) influencent la manière dont le coton est produit, transformé et consommé ;
- l'innovation et la technologie dans la production et la transformation du coton. Le secteur cotonnier international voit émerger des technologies innovantes telles que la biotechnologie pour créer des variétés de coton résistantes/tolérantes aux maladies et aux conditions climatiques extrêmes. L'utilisation de drones, de capteurs, de technologies d'irrigation et de l'intelligence artificielle pour optimiser les rendements et la gestion des cultures cotonnières devient un vecteur majeur de changement ;
- l'Initiative « *Partenariat pour le coton* ». Elle a été lancée en février 2024 conjointement par l'OMC et la Fédération internationale de football association (FIFA). Son but est de soutenir le développement durable et l'intégration des pays coauteurs de l'Initiative sectorielle en faveur du coton (C4+) à l'OMC – Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad et Côte d'Ivoire C4+ - dans les chaînes de valeurs mondiales du coton, à travers le sport, notamment le football.

1.4 Problématique

Toutes les mutations au niveau de la filière cotonnière burkinabè sont influencées par plusieurs facteurs, notamment l'évolution des politiques agricoles, les innovations technologiques, les enjeux climatiques, ainsi que les dynamiques économiques mondiales. Malheureusement, ces mutations ont entraîné des résultats mitigés marqués depuis une dizaine d'années par les évènements suivants :

- une baisse prononcée, voire structurelle, de la production cotonnière consécutive à une stagnation des rendements au champ autour de 800 kg/ha et une diminution progressive des superficies cotonnières du fait de facteurs exogènes et endogènes. La baisse des rendements hypothèque gravement la rentabilité de la culture du coton et compromet la compétitivité de la filière cotonnière burkinabè ;
- l'insécurité qui sévit dans le pays depuis une dizaine d'années accentue la baisse de la production cotonnière et constitue même une cause de l'abandon de sa culture dans certaines zones du pays : cas de la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA) qui enregistre deux années « blanches » sans culture du coton ;
- la perte de la suprématie du coton au profit d'autres cultures de rente émergentes. En plus du maïs et du coton, cultures complémentaires qui occupaient jadis une place prépondérante dans l'assolement, on note de nos jours un développement de nouvelles cultures qui, compte tenu de leur prix intéressant sur le marché, exercent une forte concurrence avec le coton et même le maïs. Il s'agit du sésame, du soja, de l'arachide,

du tournesol, de la noix de cajou et du riz pluvial. Ces cultures ont pris des parts significatives de l'assolement ;

- la rareté de la main d'œuvre du fait de la concurrence avec d'autres activités jugées plus rentables, comme l'orpaillage et les cultures sus évoquées.

Face à cette situation et au regard de l'importance que revêt la filière cotonnière pour le développement socioéconomique du Burkina Faso, l'ANSAL-BF, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités 2024, a décidé de mener une étude sur le thème « **La filière coton au Burkina Faso : état des lieux, enjeux et perspectives** » dont l'objectif global est de faire une analyse de la filière cotonnière au Burkina Faso assortie de propositions d'amélioration de sa contribution au développement socio-économique du pays. Pour la conduite de l'étude, l'ANSAL-BF a mis en place une équipe multidisciplinaire composée de neuf (9) membres issus de ses cinq (5) collèges et 14 experts recrutés sur la base de leurs compétences avérées dans des domaines de la filière.

Au cours d'une première phase, l'équipe a élaboré un rapport dressant un état des lieux de la dynamique de la filière cotonnière observée au fil des années. Ce document met en exergue les acquis, les insuffisances ainsi que les principales contraintes auxquelles la filière est confrontée. Ce rapport a été soumis à un atelier national de validation, organisé à Koudougou le 17 octobre 2024.

Faisant suite à cet atelier, l'ANSAL-BF a conduit des missions d'étude au Mali et au Cameroun en novembre 2024, puis en Inde en février 2025. Chaque délégation comprenait trois experts, chacun représentant l'un des trois axes thématiques de l'étude : Gouvernance, Production et Transformation. Ces déplacements avaient pour objectif principal d'analyser les dispositifs en place dans les pays visités, ainsi que les mécanismes de gestion des différents maillons de la chaîne de valeur du coton.

En s'appuyant sur les constats du rapport sur l'état des lieux et les enseignements tirés des voyages d'étude, des recommandations ont été formulées en vue de renforcer la contribution de la filière cotonnière au développement socio-économique du Burkina Faso. Ces propositions, objet de la deuxième phase de l'étude sont consignées dans le présent rapport.

1.5 Objectifs et résultats attendus de la deuxième de l'étude

1.5.1 Objectif global

L'objectif global de cette deuxième phase de l'étude est de proposer et recommander des mesures d'accroissement de la contribution de la filière cotonnière au développement durable du Burkina Faso.

1.5.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- proposer et recommander des mesures pour améliorer la gouvernance de la filière ;
- proposer et recommander des mesures pour améliorer la production cotonnière, la rentabilité de la culture et la compétitivité de la filière ;
- proposer et recommander des mesures pour améliorer les différents segments de la transformation du coton au Burkina Faso ;
- proposer un nouveau modèle économique découlant de ces recommandations pour garantir et privilégier la rentabilité financière et économique de la filière.

1.5.3 Résultats attendus

Les résultats attendus de l'étude sont :

- des mesures d'amélioration de la gouvernance de la filière sont proposées ;
- des mesures pour améliorer la production cotonnière, la rentabilité de la culture et la compétitivité de la filière sont proposées ;
- des mesures pour améliorer les différents segments concernant le maillon de la transformation du coton au Burkina Faso sont proposées ;
- un nouveau modèle économique pour la filière coton est proposé.

A cet effet, deux documents sont produits :

- le rapport qui correspond à la deuxième partie de l'étude, comprend outre l'introduction et la conclusion, trois (3) chapitres que sont (i) la méthodologie ; (ii) le rappel des principaux éléments de l'état des lieux et (iii) les propositions d'amélioration de la filière cotonnière au Burkina Faso ;
- le deuxième document qui découle du premier et qui lui est annexé, décrit en détail le modèle économique social proposé pour faire de la filière cotonnière un véritable moteur du développement agricole et socioéconomique du Burkina Faso.



CHAPITRE 02

MÉTHODOLOGIE



2.1 Approche

La méthodologie générale de l'étude a été décrite dans la première partie de l'étude portant sur l'état des lieux. Elle est fondée sur une dynamique impulsée par trois (3) groupes thématiques portant sur (i) la Gouvernance, l'organisation et le soutien à la filière ; (ii) la Productivité et la compétitivité de la filière et (iii) la Transformation /valorisation et la commercialisation des productions et produits. Ces groupes ont travaillé sous la supervision d'une équipe de coordination présidée par le Président de l'ANSAL-BF.

2.2 Démarche méthodologique

L'atelier de validation du rapport sur l'état des lieux de la culture du coton au Burkina Faso tenu à Koudougou, a fait une vingtaine de recommandations et suggestions en vue d'une relance de la filière au Burkina Faso. Il a aussi suggéré que dans sa démarche, l'ANSAL-BF s'appuie également sur les expériences avérées en matière de production et d'industries cotonnières existant dans certains pays. Au regard de certaines insuffisances constatées au niveau des groupes thématiques lors de la première phase de l'étude, l'ANSAL-BF a été amenée à adopter une approche comportant plusieurs étapes pour la finalisation du processus.

2.2.1 Analyse par les Experts recrutés par l'ANSAL-BF des différentes suggestions et recommandations de l'atelier

Cette approche visait à mobiliser les différents Experts recrutés par l'ANSAL-BF pour approfondir les différentes suggestions et recommandations faites lors de l'atelier de Koudougou ou notées lors des rencontres avec les acteurs. Il leur a été demandé, sur la base de leur propre expérience et de leurs connaissances de la filière coton, de faire des propositions pour une plus grande contribution de la filière au développement du Burkina Faso. C'est dans cet esprit que des tâches précises ont été attribuées à chaque Expert.

2.2.2 Voyages d'études au Mali, Cameroun et en Inde

A la suite de l'atelier de Koudougou, l'ANSAL-BF a organisé des voyages d'étude au Mali et au Cameroun en novembre 2024 puis en Inde en février 2025 avec dans chaque cas, une équipe de 3 experts commis à l'étude et composée respectivement des spécialistes en gouvernance, production et transformation. L'objectif global visé à travers ces voyages était de s'informer sur le dispositif existant dans les pays visités et les mécanismes mis en place pour la gestion des différents maillons de la chaîne de valeur.

2.2.3 Synthèse de documents des Experts par les groupes thématiques.

En vue d'une analyse et exploitation des rapports des différents Experts, chaque groupe thématique a créé un sous-groupe de trois (3) membres. Sur la base d'un canevas proposé par la coordination, les sous-groupes ont fait des propositions et recommandations en vue d'améliorer la contribution de la filière au développement socioéconomique du Burkina Faso.

2.2.4 Validation des propositions par le Comité de coordination de l'étude

Les projets de rapports de synthèse issus des travaux des sous-groupes ont été validés par l'ensemble des Experts commis à l'étude lors d'une réunion du Comité de Coordination à travers « une consultation à domicile ».

2.2.5 Soumission des rapports aux principaux groupes d'acteurs de la filière

Les rapports ont été soumis aux principaux acteurs que sont : l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), la Confédération Coton Textile Habillement du Burkina (CCTH-Burkina), l'UNPCB, les Services étatiques concernés par l'étude, les huiliers, les transporteurs et les faïtières des autres filières agricoles, etc. Des rencontres ont été organisées avec les différents groupes d'acteurs en vue de recueillir leurs appréciations sur les différentes propositions formulées.

2.2.6 Validation du rapport par le bureau de l'ANSAL-BF

Après la prise en compte des différents amendements, les documents ont été transmis au Président de l'ANSAL-BF pour validation par le Bureau.



CHAPITRE 03

ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

3.1 Gouvernance de la filière

3.1.1 Vision

La vision de la politique nationale en matière de coton est loin d'être holistique et son succès se trouve par conséquent limité à la seule augmentation de la production du coton graine. Il a été maintenu jusqu'à ce jour, la vision coloniale qui était que le pays devait s'investir dans la production des matières premières au profit des industries du Nord. Ainsi, en exportant 98% de la fibre produite, le Burkina Faso ne bénéficie que de 2% de la valeur ajoutée créée par la filière. Cela veut donc dire que les sommes (58,3 milliards de francs CFA) qui ont été injectées par l'État de 2016 à 2021 en soutien à la filière ont plus servi à enrichir les courtiers étant donné que l'État n'a perçu sur la même période que 10,309 milliards de francs CFA au titre des redevances fixées par le cahier des charges (Banque mondiale, 2023). Il convient de noter que le soutien à la filière a aussi permis de verser aux producteurs des revenus cumulés de 608 milliards de francs CFA au cours de la même période et d'augmenter la production vivrière.

3.1.2 Organisation, fonctionnement et gestion de la filière coton

3.1.2.1 Organisation de la filière

L'organisation de la filière cotonnière est bien structurée et prend en compte tous les acteurs impliqués, notamment l'AICB au niveau de la production et de la première transformation et le CCTH-Burkina pour ce qui est de la transformation. Toutefois son fonctionnement et sa gestion doivent être améliorés.

3.1.2.2 Fonctionnement de la filière

L'état des lieux de la filière coton au Burkina Faso a mis en exergue le fait que certaines décisions des gouvernements étaient souvent motivées par des considérations politiques qui ne visaient pas forcément à assurer la viabilité de la filière. On peut ainsi relever que l'UNPCB et ses différents démembrements sont des organisations de masse dont le caractère apolitique est affirmé dans leurs statuts et le règlement intérieur. Ces textes organiques renferment des clauses interdisant la politisation des activités de ces organisations.

La divergence entre la nature officiellement apolitique de UNPCB et la réalité des interférences politiques est un facteur qui influence directement la gouvernance (manque de transparence dans les élections des SCOOPS-PC, conflits internes) et les performances de la filière (démotivation des producteurs).

En effet, bien que le caractère apolitique de l'UNPCB soit clairement affirmé, le non-respect des textes y relatifs a souvent entraîné des conséquences néfastes sur le processus de désignation des responsables et sur le fonctionnement des SCOOP-PC. Cette situation explique en grande partie l'affaiblissement et la désintégration de ces organisations, impactant par ricochet la productivité qui est censée être attendue d'elles.

Par ailleurs, le poids croissant des sociétés cotonnières leur confère une influence politique qui peut parfois détourner les décisions vers des préoccupations de court terme, au détriment de la viabilité à long terme de la filière.

Il est donc essentiel d'instaurer une bonne gouvernance et la cohésion des producteurs tout en garantissant une gestion plus transparente et axée sur les aspects techniques et économiques de la production du coton. Dans le cadre des réformes à opérer au sein de l'UNPCB et des sociétés cotonnières pour améliorer la gouvernance de la filière coton, des mesures courageuses doivent être prises pour assurer la dépolitisation totale de ces organisations.

3.1.2.3 Gestion de la filière

D'une manière générale, les outils de gestion sont bien conçus et adaptés aux besoins de la filière. Même si certains de ces outils ont produit des effets positifs, on relève quelques insuffisances dans leur mise en application qu'il faut corriger rapidement pour assurer une meilleure gestion de la filière. A ce propos, il est impérieux de consolider et d'améliorer le fonctionnement du fonds de lissage et du fonds intrants coton. Il convient de noter que le fonds intrants coton et le fonds de lissage sont essentiellement orientés sur la production et aucun fonds n'est dédié au soutien du volet transformation de la fibre et de la graine de coton.

3.1.3 Subventions à la filière

Les subventions apportées par l'Etat à la filière coton ont été multiples et ont mobilisé des sommes importantes. Cependant, elles n'ont pas suffisamment produit les effets attendus.

En définitive, il ressort que :

- la subvention censée relever le niveau de la production semble montrer ses limites à partir de la campagne 2018/2019 jusqu'à la campagne 2023/2024 avec une chute de la production malgré l'introduction des subventions pour les prix d'achat du coton graine ou pour l'apurement des impayés ;
- les sommes considérables dépensées par l'Etat burkinabè pour subventionner les intrants destinés au coton n'atteignent pas toujours leur double objectif qui est d'éviter que la production ne baisse d'une part, et d'autre part, de préserver les revenus des producteurs ;
- il n'existe pas de modèle de subvention de l'Etat destiné au volet transformation.

3.2 Impact économique et social

L'état des lieux de la filière coton au Burkina Faso a mis en exergue le fait que certaines décisions des gouvernements, les interférences politiques et pratiques au sein de la filière coton étaient souvent motivées par des considérations politiques qui ne visaient pas forcément à assurer la viabilité de la filière. On peut ainsi relever ce qui suit :

- la forte tendance à la dépendance de la filière coton aux finances publiques ;
- le faible impact des subventions malgré l'importance des sommes mobilisées à cet effet ;
- les intrants parfois détournés vers d'autres cultures ou vendus à d'autres acteurs non qualifiés pour la culture du coton ;
- la récurrence des impayés au niveau des SCOOPS-PC qui affecte à terme négativement les revenus producteurs ;
- la chute des recettes fiscales générées par la chaîne de valeur coton, la baisse des recettes d'exportation du pays et par conséquent, une baisse de la contribution de la filière coton à l'économie nationale ;
- l'accumulation d'importants impayés internes et externes observés parfois au niveau de l'UNPCB due à l'octroi de crédits à certains producteurs et des non-acteurs de la filière coton sans respect du cahier des charges (exemple, cas de l'opération tracteurs);
- les commandes d'intrants sans une maîtrise totale des stocks entraînent une augmentation des charges financières liées aux commandes et à la gestion des stocks ;

3.3 Production du coton

La culture cotonnière fait face à de nombreux défis liés à la productivité. En effet, la filière cotonnière burkinabè est aujourd'hui en difficulté car le premier maillon de la chaîne, à savoir la production, qui soutient tous les autres est très fragilisé. Avec un rendement moyen en-dessous d'une tonne à l'hectare, ce coton ne peut être compétitif dans un monde globalisé. Les insuffisances relatives à la production du coton se rapportent à divers niveaux de la chaîne de production.

3.3.1 Environnement de la production cotonnière

3.3.1.1 Insécurité

Depuis plus d'une décennie, les zones de production cotonnière sont confrontées à la crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso. En plus des pertes en vie humaine et les déplacements de populations, les conséquences de l'insécurité sur la filière sont entre autres :

- la chute drastique de la production nationale ;
- l'abandon des parcelles avant ou après semis ;
- la destruction des productions au champ et au cours des transports ;
- l'abandon de la culture dans certaines zones ;
- la fermeture de la SOCOMA dans la zone de l'Est qui s'est accompagnée d'un licenciement collectif du personnel.

Cette situation met en péril les moyens de subsistance des producteurs, affecte la santé financière des sociétés cotonnières et éprouve l'économie nationale.

3.3.1.2 Infrastructures de soutien à la production

Les infrastructures de soutien à la production (routes, structures de stockage) sont déterminantes pour la bonne santé de la filière coton car elles facilitent la mise en place des facteurs de production, la collecte, le transport, le stockage et le conditionnement du coton graine au niveau des zones de production et des usines d'égrenage. D'une manière générale, dans les zones cotonnières, les infrastructures de stockage sont insuffisantes, voire vétustes, et beaucoup de routes sont impraticables. Cette situation entraîne un enclavement des zones de production et des pertes de production, limitant les revenus des producteurs et la compétitivité de la filière.

3.3.2 Gestion de la qualité des semences

La production et la distribution de la semence de coton semblent conceptuellement adéquates pour assurer à la fois leur qualité et leur intégrité. Cependant, la baisse continue de la productivité du cotonnier est attribuée en partie à la faible performance de la semence. Des investigations faites dans le cadre des activités du Comité de Haut Niveau pour la relance durable de la production cotonnière ont révélé :

- des taux d'infection élevés des semences par les bactéries et les champignons ;
- des taux de germination des semences faibles à moyens ;
- des conditions de stockage des semences inadéquates.

D'autres hypothèses suggèrent des défaillances dans la gestion des maladies au champ et au niveau des opérations de stockage et de distribution des semences.

Le contrôle de la qualité des semences de coton assuré par les sociétés cotonnières à travers leur dispositif interne n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

C'est pourquoi, après examen des problèmes soulevés sur la qualité des semences de coton, le Comité de Haut Niveau a invité les sociétés cotonnières à collaborer avec le MARAH pour assurer le contrôle selon la réglementation édictée par la loi n° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso, du 31 mars 2006 et ses textes d'application. Des concertations entre les parties prenantes sont toujours en cours pour mettre en œuvre cette recommandation.

3.3.3 Gestion de la qualité des intrants

3.3.3.1 Gestion de la qualité des pesticides

La production du coton au Burkina Faso est confrontée à divers défis phytosanitaires, incluant des maladies bactériennes, fongiques et virales. S'agissant des ravageurs, leur gestion est basée sur la lutte chimique qui demeure le principal moyen utilisé.



Les principales difficultés liées à la qualité des pesticides sont relatives :

- aux coûts élevés des analyses et aux retards dans l'obtention des résultats et ;
- présence de nombreux produits non homologués sur le marché.

3.3.3.2 Gestion de la qualité des engrais

Le problème de la qualité des engrais est souvent cité par les cotonculteurs comme base de la baisse de la productivité au niveau des exploitations. Depuis la campagne agricole 2019/2023, le MARAH assure le contrôle de la qualité et de la conformité des engrais conformément à la réglementation en vigueur. Ce contrôle de qualité des engrais est effectué par les inspecteurs assermentés. Les cadres réglementaires régissant le contrôle sont la Loi N°026-2007/AN du 26 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso et le Règlement C/REG. 13/12/12 du 12 décembre 2012 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO. D'importants acquis ont été obtenus, notamment i) l'amélioration du respect de la réglementation sur les engrais et les pesticides par les distributeurs du fait du contrôle des produits livrés ; ii) la détection de cas de non-conformité ; iii) la diminution des cas de plaintes des producteurs sur la qualité des intrants. Cependant, en dépit de toutes ces mesures, la préoccupation sur la qualité des engrais demeure.

3.3.4 Utilisation du coton transgénique

L'adoption des variétés de coton Bt résistantes aux principaux ravageurs, comme *Helicoverpa armigera*, a permis un contrôle efficace des ravageurs ciblés tout en réduisant significativement les volumes utilisés de pesticides coton et la pénibilité du travail chez les producteurs. Cependant, cette adoption s'est heurtée à des défis commerciaux liés à une plus courte longueur de la fibre attribuée à plusieurs facteurs dont l'insuffisance de rétrocroisements et le faible Stewardship du coton Bt. A cela s'ajoutent des problèmes liés à la faible collaboration entre certains acteurs clés nationaux et une faiblesse dans la collaboration technique et financière entre partenaires nationaux et internationaux.

3.3.5 Culture du coton biologique

La culture du coton biologique est apparue comme une alternative de production de coton moins coûteuse et respectueuse de l'environnement. Depuis 2014, les superficies et la production tendent à la stagnation, voire à la baisse au fil des années. Les rendements qui oscillent autour de 400 kg/ha depuis 2004, traduisent une faible productivité au champ en dépit des divers appuis.

Sa culture qui avait suscité un engouement s'est retrouvée dans une situation de mévente de la fibre en 2008. Cette situation de crise a été accentuée par les délais de paiement aux producteurs de coton parfois longs et l'introduction de la culture du Coton Bt dans les mêmes espaces de culture que le coton biologique. Cette situation a conduit à une révision du référentiel de sélection des producteurs et des parcelles en lien avec les normes et exigences de certification du coton biologique.

La production du coton biologique dépend des facteurs qui influencent considérablement les coûts de production qu'il conviendrait d'intégrer dans le coût de la fibre. Il s'agit i) des coûts de l'égrenage, du transport et de la certification ; ii) du coût de l'appui-conseil ; et iii) des prix différenciés selon les conditions du marché et selon les clients.

3.3.6 Insuffisances de l'appui-conseil

Il existe sur le terrain trois dispositifs d'appui conseil, à savoir celui des sociétés cotonnières, celui de l'UNPCB et celui du MARAH, s'adressant tous à la même cible qui est le producteur. Les insuffisances constatées de ces dispositifs sont :

- des ratios agent/producteurs et agent/superficie trop faibles pour un appui-conseil efficace ;
- une faible synergie avec les dispositifs d'appui conseil (dispositif du MARAH, dispositif de l'UNPCB) ;
- l'implication insuffisante du dispositif d'appui conseil dans la gestion des intrants au sein des sociétés coopératives ;
- le faible taux d'adoption des bonnes pratiques agricoles recommandées ;
- l'absence d'un appui-conseil ciblé basé sur la typologie des exploitations agricoles.

3.3.7 Application des bonnes pratiques agricoles par les producteurs et leur incidence sur la productivité

Dans les zones cotonnières, la mise en culture continue des sols et l'extension des terres cultivées ont fragilisé la durabilité des systèmes de culture. Cette situation entraîne une dégradation de la fertilité des sols avec comme conséquence directe une baisse des rendements. Les pratiques paysannes en culture cotonnière en cause sont le non-respect des recommandations et itinéraires techniques liées à la densité des cotonniers à l'hectare, aux opérations d'entretien des cultures, à l'utilisation des fertilisants et traitements phytosanitaires.

3.3.8 Mécanisation

La mécanisation des exploitations cotonnières a débuté dans les années 1970 et se poursuit à nos jours à travers plusieurs initiatives. Malgré les avancées constatées, la mécanisation des exploitations cotonnières est jugée très faible et généralement limitée aux travaux de préparation des sols et d'entretien des cultures. Les principales insuffisances sont :

- l'absence d'une chaîne complète d'équipements (accessoires adéquats) pour toutes les opérations culturales du semis à la récolte ;
- la faiblesse des investissements dans les équipements ;
- l'absence de service après-vente ;
- les faibles superficies des exploitations et ;
- la mauvaise gestion des crédits équipements.



Au regard de ces insuffisances, la mécanisation des exploitations cotonnières constitue un passage obligé pour l'amélioration de la productivité et de la production du coton et, partant, pour la durabilité de la filière. Ce changement s'impose de plus en plus à cause de la raréfaction de la main d'œuvre agricole. Au regard des moyens limités des producteurs de coton pris individuellement, les sociétés cotonnières doivent s'impliquer par un soutien fort à la mécanisation des exploitations cotonnières. L'expérience du MARAH qui consiste à l'appropriation et à la gestion collective et efficiente des matériels agricoles à travers les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) est une approche qui favorise l'accès d'un grand nombre de producteurs à la mécanisation des opérations culturales. Pour les moyens et longs termes, il faut réfléchir à la petite motorisation. La grande motorisation conventionnelle restera certainement marginale pour les moyens et petits agriculteurs.

3.3.9 Faible capacité technique des producteurs

On note une faible capacité technico-économique des producteurs de coton due entre autres à l'insuffisance d'appui-conseil ciblé ou rapproché et au très faible taux d'alphabétisation de la plupart d'entre eux, ce qui limite leur apprentissage.

3.3.10 Durabilité des systèmes de production cotonnière

3.3.10.1 Dégradation des ressources naturelles et de l'environnement

La durabilité des terres dans la production cotonnière au Burkina Faso est un enjeu crucial, compte tenu des défis environnementaux et socioéconomiques auxquels est confronté le pays. La culture cotonnière est perçue comme une activité qui dégrade les écosystèmes. Les labours répétés et l'usage intensif des engrais minéraux ont tendance, à long terme, à déstructurer et à acidifier les sols, déjà fragiles. L'utilisation des pesticides chimiques de synthèse (insecticides et herbicides) affecte la santé de l'environnement et celle de la biodiversité en premier. Par conséquent, la gestion durable des terres, la gestion de l'eau au niveau de la parcelle et la préservation de l'environnement sont des défis incontournables pour une agriculture durable dans les zones cotonnières.

3.3.10.2 Problématique de la gestion de la fumure organique et sa production à grande échelle

La dégradation de la fertilité des sols cultivés constitue une contrainte majeure pour la plupart des exploitations cotonnières et l'utilisation exclusive de fumures minérales, même à fortes doses, ne permet pas d'améliorer les rendements lorsque la teneur du sol en matière organique se situe au seuil de 0,6%. La culture continue sans aucune restitution organique et/ou minérale, entraîne la baisse de la fertilité des sols. Les problèmes soulevés par les producteurs pour l'utilisation de la matière organique sont, entre autres :

- le manque de disponibilité de ce fertilisant en quantité suffisante ;
- la qualité et la variabilité des substrats rencontrés ;

- les difficultés pour fabriquer le compost (charge de travail, non disponibilité de l'eau sur les sites de compostage) ;
- le manque d'équipements pour les opérations de compostage (charrettes, brouettes, etc.)

Il faut rappeler que les relations entre la culture du coton, des céréales et l'élevage sont multiples, ce qui conduit à parler d'un système de production coton-céréales-élevage. Cette intégration agriculture-élevage a révélé des pionniers dans la production et l'utilisation intensive de la matière organique en culture cotonnière.

Par ailleurs, plusieurs technologies mises au point par la recherche cotonnière, si elles sont diffusées à grande échelle, peuvent permettre à de nombreuses exploitations d'améliorer le statut organique et la fertilité physico-chimique et biologique de leurs sols.

Il s'agit de :

- établir un plan de fumure pour chaque exploitation cotonnière en veillant à une bonne planification des rotations et les assolements avec l'appui des services d'appui-conseil ;
- promouvoir l'intégration agriculture-élevage qui permet de nourrir les animaux à travers les résidus de récolte et de récupérer les déjections animales pour fertiliser les exploitations cotonnières (par exemple, la technique du parc d'hivernage) ;
- promouvoir la technique du labour de fin d'hivernage par l'enfouissement des résidus de récolte essentiellement les tiges de maïs ;
- promouvoir la technique de compostage des déchets organiques dans des fosses de compostage, technique largement répandue avec l'implantation de ces fosses dans les exploitations et parfois à proximité des habitations ;
- promouvoir la technique de compostage en tas qui exige des arrosages par des apports d'eau et des retournements fréquents des substrats au cours du compostage.

Malgré ces nombreuses initiatives visant à promouvoir l'utilisation de la matière organique dans les exploitations cotonnières, on note la non disponibilité de celle-ci en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des producteurs qui sont pourtant conscients de l'impact positif de l'apport de la matière organique sur le sol et l'amélioration des rendements.

3.3.10.3 Problématique de la sécurisation foncière

La mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière a donné des résultats mitigés malgré quelques acquis. En effet, depuis 2007, le Gouvernement a adopté la politique nationale de sécurisation foncière afin d'assurer la sécurisation de toutes les exploitations agricoles y compris celles cotonnières. Des efforts ont été faits pour la mise en œuvre de la politique mais l'instabilité politique et l'insécurité ont perturbé le processus de mise en œuvre de la politique. En effet, l'accès à plusieurs communes a été rendue difficile et certains partenaires



qui finançaient le processus se sont retirés. Il faut noter que le programme de sécurisation foncière des exploitations agricoles était majoritairement financé par les ressources provenant des partenaires extérieurs. En termes de réalisation, environ 40% des commissions foncières villageoises sont mises en place. Environ 60% des services fonciers ruraux mis en place dans des communes fonctionnent.

3.3.11 Défis de la recherche cotonnière

La recherche cotonnière est assurée par le Programme Coton et Fibres Textiles de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), un des quatre instituts du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Malgré les efforts consentis, la performance de la recherche cotonnière rencontre plusieurs défis. Parmi ces défis, les plus préoccupants sont relatifs aux équipements et à la ressource humaine d'une part et d'autre part, au patrimoine génétique de la semence du coton.

Concernant le potentiel scientifique et technique existant, l'équipement et la ressource humaine, la recherche sur le coton est freinée par la faiblesse du plateau technique, un personnel jeune peu ouvert aux autres programmes, et une faible prise en compte des maladies et de la transformation dans les axes de recherche.

A propos du patrimoine génétique des variétés de cotonnier, la semence utilisée au Burkina Faso se caractérise par une faible diversité génétique, ce qui ne lui confère pas une résilience face aux effets néfastes du changement climatique. Cette situation est aggravée par une production limitée de semences de base et une sélection variétale qui ne tient pas compte de toutes les caractéristiques technologiques importantes de la graine (taille de la graine, teneur en huile, etc.). Par ailleurs, la qualité des semences est compromise par une collaboration insuffisante entre les acteurs de la filière pour assurer un bon niveau de Stewardship et l'absence de certification.

3.4 Transformation locale

L'état des lieux de l'étude sur la filière coton a fait ressortir que le maillon de la transformation dispose de réels atouts pour créer de la valeur ajoutée en raison d'un potentiel de production de coton graine exploitée pour la fibre, les graines, et les coproduits (huile et tourteaux). Aussi, plusieurs initiatives visant à promouvoir la consommation des produits locaux et renforcer la transformation locale du coton ont été mises en place au cours de ces dernières années sous l'impulsion de l'Etat et de ses partenaires.

En dépit des efforts consentis au niveau de la transformation, ce volet reste le maillon faible de la filière coton. Des insuffisances existent notamment en termes d'accès et de gestion de la matière première, d'infrastructures et de qualification des ressources humaines pour prendre en charge les différents métiers de la transformation de la fibre et des autres coproduits du coton.

3.4.1 Approvisionnement en matières premières

3.4.1.1 Domaine de l'huilerie

L'approvisionnement optimal en matières premières reste le défi majeur pour les nombreuses unités de trituration légalement installées sur le territoire. L'offre en graines de coton n'arrive pas à satisfaire la demande desdites unités. Le constat est que le modèle économique de la majeure partie des unités de trituration est bâti autour de l'utilisation quasi exclusive de la graine de coton qui, dans la situation d'insuffisance, conduit aujourd'hui l'ensemble des unités installées à fonctionner en deçà de leurs capacités de production. Face à cette incapacité d'exploitation optimale des unités installées, certains triturateurs s'adonnent à une spéculation par cession directe de la graine.

Bien que les huileries soient confrontées à une telle pénurie de matières premières, l'implantation de nouvelles unités de trituration se poursuit.

Il existe un cahier des charges pour la production de l'huile qui a fait l'objet d'une récente révision (MDICAPME, 2023) et qui indique un process de traitement de la graine de coton qui devrait être commun à toutes les huileries : dégommage, neutralisation, lavage, séchage, désodorisation, décoloration, refroidissement, enrichissement à la vitamine A et conditionnement. Cependant, dans la pratique, le process industriel appliqué est tout autre et la quasi-totalité des petites unités ne respectent pas ces règles et produisent une huile dont la qualité est très souvent remise en cause par les corps de contrôle de l'Etat et par les consommateurs.

Par ailleurs, le taux d'extraction de l'huile varie entre 10% et 20% suivant la technologie utilisée et suivant la qualité de la graine. Pour la campagne 2023/2024, la graine n'aurait pas été de très bonne qualité, selon certains triturateurs, de sorte que les unités qui procèdent à l'extraction par pressage à froid ont eu des rendements de 8%, ce qui est extrêmement faible.

L'analyse des données de la trituration fait apparaître que l'équilibre financier et économique de l'activité reste tributaire du marché des tourteaux et autres aliments bétail. La diversification qui est tant prônée pour améliorer le taux d'utilisation des équipements installés et surtout combler le déficit constaté de l'offre en huile alimentaire peine à prendre du fait du prix de revient des produits issus de la trituration de la graine de soja ou de tournesol. En effet, pendant que l'huile de coton est commercialisée au plus à 1000 francs CFA le litre (suivant les triturateurs), celle de soja est vendue au moins à 1 750 francs le litre, soit 2 à 3 fois plus cher que celle du coton. Il en est de même pour le tourteau de soja dont le kilogramme est commercialisé au minimum à 400 francs CFA contre un minimum de 175 francs CFA pour le tourteau de coton.

En dépit de tout, les triturateurs qui veulent s'engager dans cette démarche de diversification se trouvent confrontés à l'inexistence d'organisation et d'encouragement (encadrement, infrastructures de stockage, subvention, ...) pour le développement d'autres spéculations oléagineuses (arachide, soja, tournesol...).



3.4.1.2 Domaine de la filature

Dans le domaine de la filature, FILSAH est la seule unité fonctionnelle qui s'approvisionne en fibre de coton auprès de la SOFITEX. Les quantités mises à disposition annuellement varient de 4 000 à 6 500 tonnes de fibre pour des capacités installées de 10 000 tonnes. FILSAH a été pendant longtemps confrontée à des problèmes de rupture d'approvisionnement, de qualité de la matière reçue et de prix pour la livraison de la fibre.

3.4.1.3 Domaine du coton-textile-habillement

Le développement du secteur du textile traditionnel a créé une tension non fondée sur le fil 100% coton produit et commercialisé par la FILSAH. Dans la pratique, l'approvisionnement des acteurs du textile en fil ne pose pas de problème pour répondre aux besoins du tissage artisanal qui ne connaît pas de rupture. Par contre, pour le fil de couleur, la teinture est faite par les tisseuses dans des conditions d'hygiène et de santé pas toujours respectueuses des prescriptions. En outre, l'accessibilité aux colorants de qualité indiqués dans la teinture durable du fil reste à améliorer.

3.4.1.4 Cas spécifique du coton biologique

Créée en 2020, la Société d'Égrenage de Coton Biologique (SECOBIO) dispose d'une usine spécifiquement dédiée à l'égrenage du coton biologique, avec une capacité installée de 17 000 tonnes. Toutefois, au cours des dix dernières années, la production de coton biologique n'a guère dépassé 2000 tonnes et à l'issue de la campagne 2023/2024, la production est tombée à 791 tonnes, compromettant ainsi la viabilité économique de l'entreprise. Cette filière coton biologique vit des difficultés organisationnelles avec un coût de production élevé.

3.4.2 Gestion de la matière première : fraude et contrefaçon

Le marché burkinabè, à l'instar de l'ensemble du marché de l'espace UEMOA, est sous-protégé de la concurrence, de la fraude et de la contrefaçon en dépit de l'existence de nombreux textes réglementaires y relatifs. L'ensemble de cette réglementation s'applique aux différents domaines de la transformation du coton.

Ainsi, à l'effet de lutter contre la fraude et la spéculation, le gouvernement a décidé de fixer à 150 FCFA le kilogramme de graine de coton hors taxes à compter de la campagne 2024/2025 (MDICAPME, 2024). Ce montant constitue une augmentation de 60 FCFA du prix de cession de la graine d'huilerie en vrac et en position carreau usine d'égrenage qui était de 90 F CFA/kg hors taxes en 2023. Ce nouveau prix devrait permettre de lutter contre la fraude et la forte spéculation dont fait l'objet la graine. L'exportation frauduleuse de la graine se fait vers des pays de la sous-région où elle est vendue à des prix plus élevés, pouvant s'élever à plus de 200 F CFA le kg.

Le faible taux d'utilisation des capacités installées constitue l'un des problèmes auquel font face les différentes unités de transformation. C'est ainsi que sur la période 2019-2023 par exemple, la principale société industrielle du secteur huilerie a tourné en moyenne à 51%

de sa capacité installée (entre 37 et 59%) alors que son modèle économique est construit autour d'une utilisation d'au moins 70% des capacités installées. Quant aux petites unités, elles tournent toutes, sur la même période, en dessous de 30% de leur capacité installée.

En plus de la spéculation créée par l'insuffisance des matières premières, cette faible utilisation des capacités installées favorise la fraude à l'exportation sur la graine de coton.

En dépit du faible taux d'utilisation des équipements du fait de l'insuffisance de la matière première, des autorisations d'implantation de nouvelles huileries à base de la graine de coton sont toujours délivrées. Cette situation vient créer une pression additionnelle sur une matière première déjà largement insuffisante.

Par ailleurs, le secteur de la transformation est confronté à un marché inondé par les importations contrôlées ou non :

- à la frontière, avec des quantités sous évaluées, une qualité douteuse du fait de l'absence et/ou de l'insuffisance du contrôle et partant du non-acquittement des droits de douanes ;
- à la commercialisation avec la non-application des dispositions réglementaires (facture normalisée, application de la fiscalité intérieure et obligation de faire homologuer ses prix).

Au niveau de la filature, il s'agit d'une difficulté d'écoulement du fil produit par FILSAH qui se trouve stocké dans les magasins parce que le marché national est inondé de fils et de textiles importés d'Asie (Chine, Inde, ...) et de la sous-région (Ghana) qui ne sont pas des produits 100% coton. Aussi, l'importation de la friperie qui est très prospère vient accentuer cette concurrence.

3.4.3 Infrastructures de transformation

La faible disponibilité d'espaces aménagés pour accueillir les unités de transformation de la graine de coton ou de la fibre a été pendant longtemps un handicap au regard des dispositions du cahier des charges qui faisait obligation aux unités de trituration de s'installer en zone industrielle. Si la révision du cahier des charges applicables aux tritrateurs a supprimé cette disposition, il reste qu'au cours des 65 ans d'indépendance, l'Etat n'a véritablement aménagé que cinq (5) zones industrielles dont deux (2) à Ouagadougou, deux (2) à Bobo-Dioulasso et une (1) à Koudougou, malgré l'existence dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de tous les chefs-lieux de régions de domaines dédiés à l'activité industrielle et d'un programme de développement des zones industrielles.

Par ailleurs, à ce jour, le déficit en énergie est relativement important et en dehors des zones industrielles aménagées où l'infrastructure de distribution de l'énergie existe, les investisseurs se doivent de mobiliser des ressources pour financer leur raccordement au réseau quelquefois distant de plusieurs dizaines de kilomètres. Cette situation n'est pas de nature à faciliter

l'investissement industriel surtout que la qualité et la quantité de cette énergie ne répondent pas toujours aux besoins.

3.4.4 Qualification des ressources humaines

Le secteur de la transformation des produits du coton au Burkina Faso souffre de l'insuffisance d'expertise technique qualifiée et diversifiée. Cela constitue une contrainte majeure au développement de l'industrie de trituration de la graine et surtout celle du textile qui manque cruellement de ressources humaines pour couvrir les besoins de chaque maillon de cette transformation secondaire du coton.

3.4.5 Soutiens aux différents segments de la transformation

Toutes les mutations dans le secteur coton ont été conduites dans l'optique unique de relancer la production cotonnière. Cependant, bien qu'il y ait eu de nombreuses initiatives privées avec l'accompagnement de l'Etat, aucune initiative avant 2023 n'a véritablement mis l'accent sur la transformation industrielle locale de la fibre en dehors de FILSAH.

En outre, malgré les soutiens multiformes apportés à la filière par l'Etat, la fibre de coton n'est pas assez accessible pour la transformation locale du fait du coût d'acquisition. Cette fibre, reste paradoxalement aux mains des courtiers internationaux. En effet, le coût d'acquisition de la fibre pour les unités locales semble moins compétitif au regard de son indexation aux cours mondiaux de la fibre par les sociétés cotonnières. Ainsi, en dehors des revenus distribués aux producteurs, des frais financiers aux banques pour l'acquisition des intrants et le paiement du coton graine, ainsi que le transport payé aux acteurs dudit secteur, les subventions apportées par l'Etat permettent aux courtiers de disposer d'une fibre de qualité reconnue et commercialisée.

3.4.6 Difficultés/absence de certains maillons de la transformation de la fibre

La Voltaïque des Textiles (VOLTEX), premier complexe industriel textile est entré en production en 1970 avec cinq (05) sections à savoir (i) la Filature, (ii) le Tissage, (iii) la Teinture, (iv) l'Impression et (v) la Confection. Aujourd'hui le volet filature existe avec FILSAH qui fournit le fil classique et biologique pour le tissage. Pour augmenter l'offre de fil de tissage, FILSAH sous traite le retordage du fil qu'il produit avec COTEXA. En plus de cette offre de service, cette société fait du tricotage, de la teinture sur fil et de la confection. Ces deux sociétés souffrent de la concurrence d'importation de fils et de tissus.

Il faut aussi préciser que le fil biologique produit par FILSAH pour son propre compte ou pour le compte de l'UNPCB connaît depuis quelques années des difficultés de commercialisation du fait de la contraction de la demande mondiale depuis la survenue de la crise de la COVID 19.

Au niveau du textile artisanal, le Gouvernement a pris de nombreux textes pour promouvoir le Faso Dan Fani. Cependant, le secteur du tissage qui est artisanal, reste encore très largement handicapé par la faible productivité de la technologie utilisée du fait de la pénibilité de l'étape de préparation (pas de système d'ensouplage pour le petit métier, limitation de la contexture,

etc.). Ces métiers à deux pédales permettent aujourd'hui de produire des bandes de 30 à 40 cm de large, qui sont assemblées pour constituer le pagne. Il ne facilite pas le travail en aval de la confection et aussi ne permet pas une bonne standardisation des produits proposés.

Malgré l'attrait pour la confection à partir du Faso Dan Fani, il faut reconnaître que de nombreux acteurs du secteur de la confection ne maîtrisent pas encore son utilisation, étant donné qu'il est obtenu avec du fil écri non traité et que les modes de traitement des pagnes tissés ne sont pas connus de tous. Ce fait ne permet pas d'induire la création de nouveaux et nombreux emplois, rémunérés à façon, comme cela se pratique aujourd'hui, pour la production de pagne. A cette difficulté, il faut ajouter le fait que cette corporation manque de qualification malgré la création de nombreux centres de formation. Les plus emblématiques parmi eux sont EMANA CREATION à Ouagadougou et TAP COUTURE à Bobo-Dioulasso.

Le développement du maillon textile-confection reste très marginal, étant confronté aux importations légales et illégales de vêtements et de friperie qui inondent le marché régional comme burkinabè. C'est ainsi que la production locale ne représenterait que 17 % de la demande de textiles et de vêtements dans l'espace UEMOA et que les 83% du marché sont occupés par des produits d'importation dont la plupart provient de la contre bande (48%) et de la friperie (17%). Cette situation tend à annihiler toutes les initiatives d'investissements structurants dans le secteur de la confection.

Au-delà de la transformation de la fibre en produits textiles et habillement, la production de consommables médicaux à base de coton est un impératif pour le Burkina Faso qui a importé en 2004 et 2008 respectivement 155 429 366 FCFA et 4 280 041 267 FCFA en valeur FOB, de produits pharmaceutiques à base de coton. Cela témoigne du besoin sans cesse croissant des populations ainsi que des formations sanitaires en matière de consommables à base de coton.

L'augmentation de l'offre de santé, aura pour conséquence une augmentation de la demande de consommables médicaux, dont ceux à base de coton, qui représentent à ce jour environ 15% des achats de produits pharmaceutiques auprès des différentes officines.

3.4.7 Coordination entre maillons

D'une façon générale, il est constaté une faible synergie d'action entre tous les maillons (accès à la matière première produite d'un maillon par un autre maillon) de la chaîne de valeur du coton (production-égrenage-transformateurs de la fibre et de la graine). Si les deux premières familles de la filière que sont les égreneurs et les producteurs sont membres de l'AICB, les autres acteurs de la transformation de la graine de même que les transporteurs sont exclus du dialogue autour du devenir de la filière coton au Burkina Faso. Ainsi, les décisions ne prennent pas en compte les intérêts de toutes les parties prenantes.

3.5 Compétitivité et viabilité économique

3.5.1 Facteurs affectant la compétitivité

La compétitivité traduit l'aptitude d'une entreprise, d'un secteur ou d'un pays à faire face à la concurrence. Elle peut être mesurée par le prix de vente, la productivité, le chiffre d'affaires, la part de marché ou, pour un pays, par le solde de sa balance commerciale ou sa part de marché dans les exportations mondiales.

3.5.1.1 Facteurs liés à la productivité

La productivité du coton constitue un déterminant central de la compétitivité des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre. Toutefois, plusieurs facteurs techniques, structurels et institutionnels continuent de freiner les performances productives du Burkina Faso par rapport à la sous-région. Cela compromet sa position concurrentielle sur le marché régional et international.

Sur le plan agronomique, l'obsolescence ou l'inadéquation des itinéraires techniques agricoles est un frein majeur. Les pratiques culturales ne sont pas suffisamment actualisées pour intégrer les avancées scientifiques et technologiques, ni adaptées aux réalités agro écologiques locales. Ce décalage entraîne des rendements faibles, voire stagnants, comparés à ceux de certains pays concurrents mieux outillés technologiquement.

L'accès à des semences de qualité représente un autre défi. Les producteurs sont souvent confrontés à l'utilisation de semences non adaptées au cycle végétatif local, avec des taux de germination faibles, ce qui affecte directement la densité de plantation et, par conséquent, les rendements. Cette situation est aggravée par la faible efficacité des systèmes de production, de certification et de distribution des semences dans plusieurs pays de la région.

La gestion de la fertilité des sols et de l'eau reste également déficiente. Le manque de formation sur les bonnes pratiques agronomiques, conduit à une utilisation inefficace des intrants et à une dégradation progressive des terres cultivées. Ces problèmes sont souvent renforcés par une maîtrise insuffisante de l'irrigation ou de la conservation de l'humidité des sols, rendant les cultures plus vulnérables aux aléas climatiques.

A cela s'ajoute une valorisation insuffisante des résultats de la recherche. Dans plusieurs pays de la région, les innovations issues des institutions de recherche ne sont ni suffisamment adaptées aux réalités des producteurs, ni efficacement transférées vers le terrain. Le manque de dispositifs de vulgarisation performants empêche une adoption à grande échelle des technologies susceptibles d'améliorer la productivité.

Tous ces facteurs convergent vers une baisse des rendements par hectare, une hausse des coûts de production et, en définitive, une perte de compétitivité du coton par rapport à la sous-région. Ainsi, en 2022 par exemple, le rendement moyen de coton au Burkina Faso (955 kg/ha) a été inférieur à ceux des pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le

Cameroun qui ont tous dépassé la barre de 1000 kg/ha. En revanche, avec 607 kg/ha et 800 kg/ha respectivement, le Tchad et le Togo ont présenté des rendements inférieurs à celui du Burkina.

3.5.1.2 Facteurs liés à la transformation

Dans le cas de la filière coton-textile-habillement du Burkina Faso, la compétitivité est entravée par trois facteurs essentiels que sont :

- les conditions du marché : cela inclut le taux de change, les préférences des clients et les arrangements entre pays. Le Burkina Faso commercialise aujourd'hui une matière première et peu, sinon pas, de produits transformés, ce qui rend la filière très sensible aux conditions du marché. La transformation de la fibre devrait permettre d'échapper un tant soit peu à cette contrainte. Cependant, un second facteur qu'est l'innovation empêche d'exploiter pleinement les capacités de cette filière ;
- l'innovation dans la proposition de produit : l'innovation technique et technologique qui aurait permis d'avoir des produits nouveaux pour exploiter au mieux des niches de marché, est peu exploitée par l'ensemble des acteurs. En optant pour la labellisation, le Gouvernement souhaitait un autre positionnement du Faso Dan Fani. Cependant, la pratique des acteurs a fait que cet objectif est resté éloigné, avec un produit ne respectant pas la condition de base qui est qu'elle soit « obtenue à partir du coton 100% produit au Burkina Faso » ;
- une crise de gouvernance au sein de la filière cotonnière. L'un des principaux freins au développement de la filière cotonnière réside dans l'absence d'une gouvernance claire et adaptée. Le manque de vision partagée, l'absence d'objectifs définis et de résultats attendus, combinés à des rivalités de leadership entre acteurs et institutions publiques, a durablement fragilisé la cohésion et l'efficacité du secteur.

A ces facteurs s'ajoutent ceux structurels affectant la compétitivité de la transformation :

- coûts logistiques et d'énergie : les coûts élevés de transport et d'énergie pénalisent la compétitivité prix des produits transformés. Le manque d'infrastructures logistiques performantes et l'accès limité à une énergie fiable et abordable renchérissent les coûts de production, réduisant la marge des industriels burkinabè sur les marchés ;
- accès au financement et à l'investissement : le secteur souffre d'un accès limité au crédit et d'une faible incitation à la transformation industrielle du coton. Cette situation freine l'installation ou la modernisation des unités, et décourage les investisseurs potentiels, limitant ainsi les capacités de développement du tissu industriel local ;
- normes de qualité et certifications : l'insuffisance de dispositifs performants de contrôle qualité, de traçabilité et de certification prive les transformateurs burkinabè de l'accès aux marchés internationaux les plus exigeants. Or, la compétitivité hors prix repose

aujourd'hui largement sur la conformité aux standards internationaux en matière de qualité, de durabilité et de responsabilité sociale ;

- débouchés régionaux : le Burkina Faso n'exploite pas suffisamment les opportunités du marché ouest-africain, en dépit de son appartenance à des instances régionales telles que l'UEMOA où il existe un marché en expansion pour les textiles locaux.

3.5.2 Facteurs affectant la viabilité économique

3.5.2.1 Facteurs liés à la productivité

La viabilité de la filière cotonnière burkinabè en termes de capacité à rester économiquement, socialement et écologiquement durable est confrontée à de nombreuses contraintes. Parmi celles-ci, on note une compétitivité insuffisante face aux autres pays producteurs de la sous-région, des difficultés d'accès au crédit agricole, ainsi que des retards récurrents dans le paiement du coton livré.

Sur le plan technique, la production cotonnière souffre de plusieurs insuffisances, notamment la non utilisation des bonnes pratiques agricoles, qui limitent les rendements en coton graine. Par ailleurs, la qualité souvent approximative des semences (taux de germination), la faible mécanisation, ainsi que la dégradation continue de la fertilité des sols constituent des obstacles majeurs à l'amélioration de la productivité. À cela s'ajoutent la pression croissante des bio agresseurs, notamment le cas plus récent des jassides, et la forte dépendance aux précipitations dans un contexte de variabilité climatique accrue.

Enfin, des limites importantes sont observées au niveau du dispositif d'appui-conseil, tant sur le potentiel technique qu'humain, ce qui affecte la diffusion des bonnes pratiques agricoles.

3.5.2.2 Facteurs liés à la transformation

Au terme de l'analyse de l'état des lieux de la filière coton au Burkina Faso, il importe de s'appesantir sur les facteurs affectant la durabilité et la viabilité de la production cotonnière sous l'angle de la transformation.

D'un point de vue viabilité économique du secteur de la transformation du coton, il y a les facteurs économiques indirects qui concernent les enjeux stratégiques, institutionnels et de gouvernance de la filière. Quant aux facteurs directs, qui ont pour la plupart été décrits

dans le volet compétitivité, ils affectant directement la viabilité économique du secteur de la transformation.

Facteurs économiques indirects :

- la faiblesse de la transformation du coton. Il est établi que les pays ayant une forte transformation locale réussissent mieux à maintenir leur production cotonnière, ce qui suggère un lien fort entre transformation et viabilité économique ;
- les limites du modèle d'exportation brute de la fibre qui expose à la volatilité des marchés et aux taux de change. Ceci est un vrai facteur économique de vulnérabilité ;

- l'absence de consensus sur un modèle économique (exportation brute vs transformation locale) qui nuit à la construction d'un système économiquement viable ;
- l'absence d'une vision systémique ne permettant pas d'assurer une gouvernance efficace de la filière par le développement de l'ensemble de la chaîne de valeur coton-textile-habillement afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de moteur économique et social ;
- le risque d'une dépendance aux subventions. Sans viabilité financière propre, le secteur ne pourra pas être durable.

Facteurs économiques directs :

- les coûts élevés de production et de transformation (énergie, transport, main-d'œuvre, fiscalité) ;
- la difficulté d'accès au financement pour les unités de transformation ;
- les capacités industrielles existantes ou les infrastructures à développer ;
- la forte concurrence avec les produits textiles importés légalement ou non ;
- la faible conquête du marché régional et international pour les produits transformés ;
- la rentabilité effective des unités de transformation déjà en place.

Tous les multiples facteurs négatifs précédemment mentionnés montrent que le modèle économique actuellement en vigueur souffre de nombreuses insuffisances pour la survie de la filière cotonnière. Il apparaît nécessaire de réfléchir à l'identification d'un nouveau modèle économique pour la filière.

3.6 Nécessité d'un nouveau modèle économique

L'état des lieux de la filière coton a suffisamment démontré que le modèle économique actuellement en vigueur est essentiellement à vocation sociale et n'est pas compatible avec les exigences de l'économie moderne. En effet, la rentabilité financière n'est assurée ni pour la majorité des producteurs de coton ni pour les sociétés cotonnières. En outre, l'Etat octroie chaque année d'énormes subventions qui ne produisent pas les effets attendus. Ces sommes octroyées peuvent être injectées dans d'autres branches et secteurs émergents. Dans un tel schéma où l'approche n'est pas holistique, la filière ne peut être viable. Si des mesures vigoureuses de réajustement ne sont pas prises, la filière coton continuera de connaître des difficultés qui risquent de la faire disparaître à terme. Par conséquent, un changement de vision et de modèle économique s'impose. A défaut, il faut réfléchir à la Théorie des avantages comparatifs des économistes. Ici, il s'agit de savoir s'il faut continuer à investir dans une branche comme le coton parce qu'on pense résorber le chômage et résoudre le problème de la pauvreté tout en sachant qu'en prenant des décisions plus courageuses on peut investir dans des nouveaux secteurs plus prometteurs et assez concurrentiels.



CHAPITRE 04

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION



4.1 Gouvernance de la filière

4.1.1 Vision

Le principal défi de cette nouvelle vision est d'adopter une approche holistique, en envisageant la filière coton dans toute sa chaîne de valeur. Une telle perspective permettrait non seulement d'assurer un développement harmonieux à moyen et long terme, mais aussi de mieux encadrer les interventions à chaque étape de la chaîne. Par ailleurs, elle renforcerait la collaboration entre les acteurs, rendant ainsi les produits et sous-produits du coton plus compétitifs.

4.1.2 Amélioration de l'ancrage institutionnel

La question de l'ancrage institutionnel dont il avait été question dans la phase du diagnostic mérite une attention particulière en raison de son importance dans la survie et la pérennisation de la filière.

Au regard du Protocole d'accord du 19 avril 2024 pour période 2023-2028 conclu entre l'Etat et les opérateurs de la filière coton, qui définit les conditions et les modalités d'intervention des opérateurs et de l'Etat dans la filière, chaque département ministériel concerné par l'activité cotonnière est bien impliqué dans son fonctionnement. Pour ce faire, il suffit que chaque département ministériel joue le rôle qui lui est dévolu.

Dans le but d'améliorer la fonctionnalité de l'ancrage institutionnel, on peut faire les recommandations suivantes :

- développer une synergie d'actions entre les départements ministériels en charge du développement rural, les producteurs de coton et les sociétés cotonnières en s'appuyant sur le Protocole d'accord 2023-2028 du 19 avril 2024, entre l'Etat et les opérateurs de la filière coton;
- formaliser et dynamiser la coordination des différents départements ministériels impliqués dans la filière coton. Pour cela, il est suggéré d'adopter un décret spécifique à la filière coton dans lequel seront précisés les rôles des différents départements ministériels impliqués, en particulier le ministère de tutelle ;
- tenir des rencontres périodiques de coordination sur la filière coton réunissant les différents départements ministériels impliqués dans la filière coton sur la base du décret susmentionné;
- prendre en compte la filière coton dans les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement de chaque département ministériel concerné et ce, sur leur domaine d'intervention défini. Chaque département ministériel devra indiquer de façon explicite sa contribution au développement de la chaîne de valeur du coton ;
- prendre en compte la filière coton dans la formulation des politiques et stratégies des différents départements ministériels impliqués ;

- adopter un code spécifique sur le coton qui permettra de déterminer et de mettre en œuvre les régimes économiques favorables à la filière coton.

Après trois (03) ans de mise en œuvre, ces recommandations devront faire l'objet d'un bilan en vue de dégager les améliorations possibles pour une pérennisation de la filière.

De plus, il est crucial de maintenir le principe d'un Comité de haut niveau instauré par le Gouvernement en 2019 (dont le mandat est échu au terme de la campagne cotonnière 2022/2023), afin de relancer durablement la production cotonnière et de l'orienter vers le renforcement de l'industrie nationale. Ses missions incluraient notamment :

- la définition des grandes orientations stratégiques pour le développement de la filière, avec un accent particulier sur la transformation locale du coton ;
- l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de soutien à la transformation des produits cotonniers, garantissant ainsi une production pérenne et durable ;
- la supervision de la mise en œuvre des directives et l'arbitrage des décisions nécessaires à la promotion de cette filière.

4.1.3 Adoption d'une approche chaîne de valeur

Plusieurs études ont montré que l'approche chaîne de valeur du coton ouvre des perspectives très intéressantes et s'accompagne de défis impressionnants. Cette approche permettrait de réglementer les interventions le long de la chaîne de valeur coton, d'une part, et d'autre part, de consolider la collaboration entre les acteurs en vue de rendre davantage compétitifs les produits et sous-produits. En effet, le concept de chaîne de valeur se réfère à un ensemble d'activités séquentielles qui ajoutent de la valeur à plusieurs étapes de la production d'un produit ou d'un service. L'objectif principal de la chaîne de valeur est de capter efficacement la valeur dans les marchés finaux afin de générer des bénéfices plus importants et de créer des résultats mutuellement acceptables pour toutes les exploitations agricoles et entreprises actives en son sein, de la production à l'élimination des déchets, en passant par la consommation.

Pour y parvenir, l'élaboration et l'adoption d'une stratégie pour appuyer le développement de la chaîne de valeur est nécessaire. L'analyse des maillons de la chaîne de valeur du coton permet d'identifier les sources des avantages concurrentiels, les activités opérationnelles qui contribuent au processus de production et de commercialisation jusqu'à la vente et au service clients, et d'autres activités fonctionnelles ou de support.

Cette stratégie devrait porter sur les acteurs de la chaîne et leurs liens, les défis auxquels ils font face, ainsi que les débouchés actuels et potentiels. D'où l'importance de bien faire ressortir plus tard les différents maillons de cette chaîne afin de définir une stratégie d'ensemble. Elle devrait également prendre en compte les défis environnementaux et sociaux, les interventions prioritaires et les meilleurs points d'entrée pour améliorer les revenus des acteurs et créer de nouveaux emplois.

En outre, elle aura l'avantage de fédérer les acteurs directs et indirects de tous les maillons autour des trois grands objectifs suivants :

- accroître la valeur de leur production en améliorant la qualité, les modes de commercialisation et la valorisation des sous-produits ;
- combler les différentiels de compétitivité par une meilleure productivité au niveau de l'exploitation agricole et une plus grande efficacité de la transformation depuis l'égrenage jusqu'aux produits finis du textile et de l'huilerie ;
- rendre la filière plus durable en développant les institutions et les capacités des intervenants ainsi qu'en renforçant les structures de gouvernance et de réglementation, de même que les systèmes de gestion. Enfin, elle permettra de définir un mécanisme de financement durable de la filière ;
- mettre en relief que cette agrégation des liens engendrera des liens de complémentarité et de solidarité de la filière.

4.1.4 Fonctionnement et gestion de la filière

L'amont de la filière coton est fragile et toute décision sans discernement comme l'ouverture des zones à de nouveaux égreneurs privés sans que l'on n'en évalue la pertinence et l'intérêt pourrait entraîner son démantèlement.

1.1.4.1 Fonctionnement de la filière

Les mesures à prendre pour assurer la dépolitisation de l'UNPCB et des sociétés cotonnières en vue d'améliorer la gouvernance de la filière coton sont les suivantes :

✓ Concernant l'UNPCB et ses démembrements

- la définition d'un statut légal et réglementaire du titre de « producteur de coton » ;
- le respect des critères d'éligibilité pour pourvoir les postes de responsabilité au sein des SCOOPS-PC ;
- le choix crédible et transparent des dirigeants des organisations des producteurs, orienté sur l'intérêt de la filière sans tenir compte de la coloration politique ;
- l'extirpation des producteurs « non qualifiés » pour la culture du coton, à partir de critères consensuels comme les historiques de production, le plan de campagne et le niveau d'endettement du producteur ;
- la non éligibilité à des postes de gouvernance des organisations de producteurs (UNPCB, SCOOPS-PC, UDPC, UPPC) de personnes assurant un mandat politique ;
- la relecture des statuts des différents démembrements des organisations de producteurs de coton ainsi que les conditions d'éligibilité des membres de gouvernance des instances de ces démembrements ;

- l'assainissement des organisations de producteurs de coton en exigeant la bonne gouvernance au sein des SCOOPS-PC et la redevabilité des élus envers la base ;
- le respect des textes de la corporation et la nécessité d'une bonne discipline ;
- le recentrage des activités de l'UNPCB sur sa vocation originelle d'accompagnement de la production cotonnière par la maîtrise de la distribution des intrants et la gestion efficiente et responsable des crédits.

✓ **Concernant les sociétés cotonnières**

- la nomination de responsables ayant les profils adéquats pour chaque poste ;
- l'instauration de contrôles réguliers et sincères au niveau de tous les postes à risques avec l'accompagnement de l'Autorité Supérieure du Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) en fonction de ses domaines de compétence ;
- l'instauration des audits de tous les secteurs à risque de gestion ;
- la tenue régulière des réunions statutaires ;
- la mise en place de l'audit interne en plus d'un système de contrôle de gestion.

✓ **Concernant tous les acteurs de la filière**

- le respect et l'application rigoureuse des textes par tous les acteurs aussi bien de l'administration publique que du secteur privé ;
- la réduction des influences ou de l'interventionnisme de l'administration publique ou des pouvoirs politiques dans la gestion de la filière ;
- l'interdiction de la cooptation des responsables des SCOOP-PC et de leur faïtière par les autorités locales ou coutumières, les notables, les hommes politiques, les hommes d'affaires et les agents de l'administration publique décentralisée et vice versa.

4.1.4.2 Gestion de la filière

L'amélioration de la gestion de la filière passe par la reconstitution et le fonctionnement correct du Fonds de lissage (FdL) et du Fonds intrants coton (FIC).

Le mécanisme de lissage des prix du coton au producteur a pour objectif de minimiser les variations et la forte volatilité des prix du coton d'une année à l'autre, et ainsi de sécuriser les revenus des producteurs.

Le suivi et la gestion du mécanisme sont assurés par l'Association Fonds de Lissage (AFdL) mise en place par l'AICB. La gestion du règlement technique et des ressources du Fonds de lissage est assurée et suivie de près par la Bank Of Africa (BOA).

Actuellement le FdL est pratiquement vide et ne peut plus jouer son rôle. Les propositions pour le relancer sont les suivantes :

- faire jouer correctement le mécanisme de lissage pour abonder le FdL ;
- faire rechercher rapidement par l'AFdL des financements appropriés pour réalimenter le Fonds de lissage ;
- solliciter un concours financier à l'Etat pour renflouer le FdL ;
- assurer un suivi rigoureux de la gestion du FdL.

Ces propositions sont à mettre en œuvre conjointement par l'AICB et la BOA. Le Fonds Intrants Coton a été créé dans le but de contribuer à baisser le prix d'acquisition des intrants de la filière coton en permettant aux banques de mettre en place au profit des sociétés cotonnières, des moyens financiers garantissant le paiement des fournisseurs adjudicataires des marchés sur appels d'offres.

L'Association Fonds intrants coton du Burkina (AFICB), créée en novembre 2012 par l'APROCOB et l'UNPCB a pour objet exclusif la gestion du Fonds Intrants Coton.

La gestion du règlement technique et des ressources du Fonds intrants Coton a été assurée par ECOBANK et par Coris Bank International à partir de 2016.

Depuis sa mise en place en 2013, le mécanisme de garantie du Fonds intrants coton n'a été utilisé que pour l'acquisition des intrants de la campagne 2015/2016.

Les propositions pour une dynamisation du Fonds intrants coton sont les suivantes :

A court terme :

- sensibiliser les sociétés cotonnières à recourir au Fonds intrants coton comme garantie de paiement dans le cadre de l'acquisition des intrants coton ;
- renforcer la contribution du Fonds intrants coton à l'amélioration de la gestion du stockage et le suivi de l'utilisation des intrants au moyen d'infrastructures modernes et efficaces (magasins, ...)
- solliciter un appui financier de l'Etat pour reconstituer le Fonds intrants coton ;
- assurer une gestion rigoureuse du Fonds intrants coton.

Ces propositions sont à mettre en œuvre conjointement par l'AICB et Coris Bank International.

A moyen terme :

Il faudra envisager de confier l'acquisition des intrants à l'UNPCB, à l'image de ce qui est pratiqué actuellement au Cameroun avec succès. Pour cela, l'UNPCB devra se mettre aux normes par rapport à l'Acte uniforme des sociétés coopératives de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en vue de faciliter ses relations avec les banques et établissements financiers. En outre, elle aura besoin d'une dotation financière initiale pour démarrer cette activité. Enfin, ses capacités devront être renforcées pour la rendre capable de

gérer efficacement l'acquisition des intrants pour couvrir l'ensemble des cotonculteurs. L'AICB et l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements du Burkina Faso pourront accompagner l'opérationnalisation de cette recommandation.

Il sera utile d'adjoindre des professionnels partenaires (Sociétés cotonnières, AICB, MARAH, Ministère des finances) de la filière aux opérations d'acquisition en leur confiant des rôles portant sur :

- l'évaluation et validation des besoins en intrants exprimés dans les comités de crédit intrants ;
- le montage des dossiers d'appel d'offres et des caractéristiques techniques par un comité ad hoc (UNPCB, SC, AICB, Prog. Coton, ...).

4.2 Subventions à la filière

Au regard du fait que les attentes espérées en termes d'augmentation de la production cotonnière ne sont pas atteintes, la subvention de l'Etat sous sa forme actuelle est loin de garantir la durabilité du système. Dans ce sens, il est recommandé :

A court terme :

- la mise en place d'un système de subvention ciblé, orienté vers les gros et moyens producteurs. Ce dispositif devrait se baser sur des critères précis tels que l'expérience du producteur dans la culture du coton, la superficie minimale cultivée en coton et en cultures associées, ainsi que le niveau économique de l'exploitation (équipements utilisés, revenus générés, capacité de gestion).
- Un ciblage rigoureux permettrait de garantir une utilisation efficace des ressources publiques tout en consolidant les exploitations les plus aptes à intensifier durablement la production ;
- l'instauration d'une prime à la production avec des règles d'octroi clairement définies pour soutenir les producteurs performants en utilisant une partie de la subvention intrants ;
- Il serait pertinent de subventionner partiellement le prix d'achat du coton graine afin d'inciter les producteurs à améliorer les rendements à l'hectare. Ce soutien incitatif pourrait accroître leur revenu global tout en stimulant la production nationale.
- la répartition de la subvention sur le crédit, les intrants et le coton graine à des taux à définir d'accord parties.
- la mise en place d'une stratégie d'intégration contractuelle pour permettre aux petits producteurs éventuellement exclus du système de subvention, de continuer à cultiver le coton, en les incitant à se regrouper ou à travailler sous la couverture des gros producteurs dans le cadre de contrats formels ;

- une évaluation annuelle de ces petits producteurs est nécessaire afin de mesurer les efforts fournis par ce dernier et voire s'il y a lieu de continuer à les soutenir au besoin moralement.

Ce système de production déléguée faciliterait l'accès des petits producteurs aux intrants, tout en imposant un suivi rigoureux de leur utilisation par le producteur principal contractant (facilitation de l'accès aux intrants et rigueur dans le suivi de l'utilisation de ces intrants) ;

Il convient cependant de souligner que, même en l'absence de subvention, une gestion rationnelle des intrants et le respect des itinéraires techniques recommandés permettent d'atteindre une production satisfaisante et des revenus agricoles améliorés.

A moyen terme :

Pour garantir l'autonomie financière de la filière, il est essentiel de susciter la mise en place au niveau de l'UNPCB, d'un mécanisme interne d'autofinancement destiné à couvrir l'acquisition des intrants nécessaires aux cultures en rotation avec le coton (maïs, sorgho, riz pluvial, sésame, soja). Ce mécanisme se traduirait par la création d'un fonds abondé par une subvention initiale de l'Etat et les cotisations des SCOOPS-PC.

Pour la mise en place de ce dispositif, les capacités de l'UNPCB devraient être renforcées en matière de négociation avec les institutions bancaires et de gestion administrative et financière des crédits.

Ce mécanisme pourrait s'appuyer sur une collaboration entre les ministères en charge de l'Agriculture, de l'industrie, des finances et les institutions financières ainsi que les industriels impliqués dans la chaîne de valeur du coton (transporteurs, huileries, transformateurs). Le financement coordonné des intrants coton et des cultures associées est ainsi présenté comme un pilier stratégique de la pérennité de la culture cotonnière au Burkina Faso.

Afin de garantir un financement efficace du soutien à la transformation, il est proposé, en complément du fonds intrants (destiné à appuyer la production) et du fonds de lissage (qui soutient la transformation primaire du coton graine), de créer un troisième mécanisme financier : le **Fonds de Développement de la Chaîne de Valeur Coton-Textile-Habillement**.

Ce fonds aurait pour vocation de subventionner les transformateurs afin de stimuler leur production, tout en facilitant l'accès à la matière première sans compromettre l'équilibre financier des sociétés cotonnières. Son abondement initial pourrait être assuré par l'État, puis renforcé par un prélèvement sur les exportations de fibre, les exportations de produits textiles ainsi que les importations de textiles et d'habillement.

4.3 Impact économique et social

Certaines pratiques en matière de gestion impactent négativement les capacités techniques et organisationnelles des acteurs. Il y a lieu d'y mettre un terme.

- ✓ **Concernant le détournement des intrants** vers d'autres cultures non coton ou leur vente à d'autres acteurs, les propositions pour minimiser ces pratiques concernent le suivi du crédit et l'amélioration de sa gestion. Il s'agit de :
 - l'élaboration d'une typologie fiable des producteurs et des SCOOPS-PC permettant leur classification par un criblage basé sur le niveau de rendement ;
 - la mise en place d'un mécanisme interne d'autofinancement par la filière elle-même pour les intrants des cultures en rotation avec le coton (maïs, sorgho, riz pluvial, sésame et soja) ;
- ✓ **S'agissant de la récurrence des impayés au niveau des SCOOPS-PC**, les propositions pour y mettre un terme concernent les améliorations à apporter à : *i)* l'étape de la commande et de la mise en place des intrants ; et *ii)* la gestion de la caution solidaire.

Les propositions d'amélioration de la commande et de la mise en place des intrants sont les suivantes :

- l'évaluation par les acteurs (UNPCB, sociétés cotonnières et les banques gestionnaires de crédit intrants), sous la supervision de l'AICB et de structures de l'administration publique, de l'application effective des mesures des comités de crédit, des règles de distribution des intrants et des outils de gestion du crédit ;
- la dynamisation des comités de gestion des intrants et le démarrage précoce du processus d'expression des besoins des producteurs ;
- la relecture des procédures des comités de crédits et leur institutionnalisation en tenant compte de l'ensemble des crédits (intrants essentiels, spécifiques, céréales, crédits moyen terme, etc.) ;
- le renforcement de la veille commerciale sur les intrants pour repérer les périodes favorables aux commandes en vue d'obtenir les meilleurs prix et une bonne maîtrise des frais d'approche ;
- le lancement à temps des appels d'offres ou des consultations pour l'acquisition des intrants en vue de leur mise en place couplée avec le transport du coton pour minimiser les coûts de transport des intrants ;
- la réalisation des commandes d'intrants en fonction des résultats des comités de crédit ;
- la distribution à temps des intrants aux producteurs en fonction des superficies emblavées ;

- le respect de la procédure de la mise en place des intrants auprès des producteurs par la remise des factures aux groupements et la suspension de tout SCOOPS-PC responsable de la revente des intrants ;
- l'évaluation annuelle du processus d'acquisition et de mise en place des intrants effectuée par tous les acteurs concernés.

Les propositions pour une amélioration de la gestion de la caution solidaire concernent :

- la classification des producteurs non performants (ayant des rendements d'au plus 1 tonne/ha) en trois (03) catégories comme suit :
 - la première catégorie de producteurs avec des rendements inférieurs à 500 kg/ha représente un risque pour la caution solidaire. Il y a lieu de suspendre ces derniers du crédit intrants ;
 - la deuxième catégorie avec des rendements compris entre 500 à 800 kg/ha représente un risque également mais de moindre ampleur que la première catégorie. Ce groupe peut être repêché tout en lui fixant un moratoire de deux (02) ans pour porter le rendement à un niveau supérieur ou égal à 1 tonne/ha, sous réserve d'une suspension ;
 - la troisième catégorie avec des rendements compris entre 800 kg et 1 tonne/ha reçoit un ultimatum de deux (02) ans pour atteindre des rendements supérieurs ou égaux à 1 tonne/ha sous réserve d'une suspension des membres les années qui suivent l'ultimatum si les résultats ne sont pas atteints ;
 - la suspension du crédit qui est interrompue pour un (01) an en cas de force majeure ayant affecté l'exploitation (risques climatiques ou parasitaires exceptionnels) ;
 - la sensibilisation des cotonculteurs pour l'abonnement à l'assurance agricole pour cause climatique ou parasitaire.
- ✓ **Concernant l'accumulation d'importants impayés internes et externes** observés parfois au niveau de l'UNPC-B due à l'octroi de crédits à certains producteurs et des non-acteurs de la filière coton, ainsi qu'au non-respect du cahier des charges, il s'agit d'appliquer les propositions suivantes :
- le renforcement des mesures restrictives d'octroi de crédit par la définition des niveaux d'impayés internes et externes pour déterminer la viabilité des SCOOPS-PC ;
 - le repêchage des SCOOPS-PC en tenant compte du rendement moyen de la zone, du ratio d'endettement de 60% et des besoins complémentaires servis en fonction de la quotité cessible résiduelle ;
 - la révision du ratio d'endettement en ne tenant compte que des intrants prioritaires ;
 - l'instauration d'un ratio d'endettement spécifique par tranche de rendement ;

- l'instauration du suivi individuel de l'utilisation des intrants ;
 - la construction de magasins de stockage des intrants pour les SCOOPS-PC en utilisant en garantie des financements, les intérêts du Fonds Intrants Coton (FIC).
- ✓ **Concernant les commandes d'intrants sans une maîtrise totale des stocks** qui entraînent une augmentation des charges financières liées aux commandes et à la gestion des stocks, la proposition pour une amélioration du processus est la suivante :
- l'assainissement du processus d'appel d'offres pour la fourniture des intrants par la relecture des documents en mettant l'accent sur :
 - les quantités à commander par une maîtrise totale des stocks afin de minimiser les charges financières liées aux commandes et à la gestion des stocks ;
 - la qualité des fournisseurs en privilégiant les fabricants, en moralisant les fournisseurs locaux de plus en plus nombreux et en établissant annuellement une liste de fournisseurs agréés par les acteurs et les structures compétentes de l'administration publique;
 - les procédures de vérification de la qualité des intrants depuis les usines jusqu'à la réception des produits.
- ✓ **Concernant la réduction de la forte tendance de la dépendance de la filière coton vis-à-vis des finances publiques**, les propositions sont les suivantes :
- la promotion de l'autofinancement de l'activité cotonnière par les acteurs de la filière sans recours à l'Etat ;
 - la prospection de la possibilité d'une entente directe avec des fournisseurs d'intrants crédibles ;
 - la sollicitation de fabricants nationaux d'intrants afin de réduire certains frais financiers (SOBIMAP, SEPB, SAPHYTO par exemple);
 - la mise en place d'unités locales de production d'intrants ;
 - l'acquisition des intrants par l'UNPCB et leur mise à la disposition des sociétés cotonnières pour placement auprès des SCOOPS-PC sous la supervision de l'UNPCB. Les sociétés cotonnières récupèrent par la suite le montant du crédit et le reversent à l'UNPCB. Pour y parvenir, il faut accompagner l'UNPCB avec la mise à disposition d'un fonds intrants et un renforcement de ses capacités en matière de commande d'intrants.
- ✓ **S'agissant de la chute des recettes fiscales générées par la filière coton, la baisse des recettes d'exportation** du pays et par conséquent, la baisse de la contribution de la filière coton à l'économie nationale, il s'avère nécessaire de prendre des mesures visant la prévention et la gestion des risques sécuritaires qui sont notamment :
- l'amélioration de la productivité à travers l'augmentation des rendements :

- la localisation de la culture du coton dans les zones reconquises et sécurisées ;
- la sécurisation des productions en évitant leur stockage prolongé ;
- le jumelage intégral pour l'enlèvement du coton qui consiste à stocker le coton graine au niveau du producteur et à ne le sortir que le jour de l'arrivée du camion dans lequel il doit être directement chargé ;
- la contribution des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) pour la sécurisation des productions des zones ;
- adopter la culture cotonnière intensive irriguée au niveau des pôles de croissance telles que Bagré-pôle, Sourou-pôle, Samandéni, ... ;
- la mise en veilleuse de certains investissements notamment, les installations et le matériel industriel.

4.4 Production

4.4.1 Environnement de la production

4.4.1.1 Insécurité

Le retour à la quiétude dans les zones de production cotonnière est une condition sine qua non pour que la filière cotonnière puisse continuer à jouer son rôle majeur dans le développement socioéconomique du Burkina Faso.

4.4.1.2 Infrastructures de soutien à la production

La nouvelle dynamique à insuffler à la filière coton nécessite le développement d'infrastructures dans les zones cotonnières, en l'occurrence le renforcement de la qualité et de la densité du réseau routier. De plus, ces zones doivent bénéficier d'investissements supplémentaires ciblés telles que :

- les équipements et les entrepôts appropriés pour la collecte, le stockage, et le conditionnement du coton ;
- le développement d'un système d'irrigation adapté à la culture du coton.

Ces améliorations contribueront à optimiser les performances de production et à renforcer l'efficacité des circuits de commercialisation

4.4.2 Qualité des semences

Pendant la mise en œuvre du plan de relance de la filière coton (1995-2000), des efforts ont été consentis pour l'obtention de variétés performantes aux plans agronomique, industriel et technologique ainsi que pour la mise à la disposition des producteurs d'une semence de bonne qualité. Si la politique semencière a eu le mérite d'avoir maintenu quelque peu la pureté variétale et l'homogénéité de la fibre, elle doit cependant être améliorée à travers la relance du



processus de mise en œuvre du contrôle de la production et de la qualité de la semence coton conformément à la réglementation en vigueur. Cette recommandation se traduira par :

- l'amélioration variétale à travers un renforcement des ressources génétiques nécessaires à la création de variétés ayant un meilleur potentiel de production.
- l'application rigoureuse par les producteurs du paquet technique recommandé en vue de maximiser le potentiel des variétés actuellement vulgarisées qui se situe entre 2 et 3 tonnes/ha de coton graine ;
- l'élaboration de manuels de procédures et de règlements techniques spécifiques à la production et au contrôle qualité de la semence coton ;
- la formation des techniciens chargés du suivi de la production de la semence coton sur la réglementation semencière, les techniques de production des semences et les traitements post-récolte ;
- la mise en œuvre des mesures et dispositions proposées dans le plan pour l'amélioration de la qualité des semences de coton. A cet effet, les concertations entre l'AICB et le MARAH définiront les modalités de financement du plan.

A moyen terme, il devrait être envisagé la mise en place de structures autonomes chargées de la production des semences de coton dans le respect des textes en vigueur en la matière.

4.4.3 Qualité des pesticides et des engrais

4.4.3.1 Qualité des pesticides

Au regard des quantités importantes de pesticides (près de 2 millions de litres) utilisées chaque année, conjuguées à l'analphabétisme en milieu rural, les recommandations suivantes sont proposées :

- l'application rigoureuse de la loi portant gestion des pesticides au Burkina Faso ;
- l'adoption du concept de lutte intégrée en combinant les méthodes de lutte agronomique, les méthodes de lutte biologique, la protection raisonnée des cultures par la vulgarisation de nouveaux programmes de protection tels que la lutte sur seuil ;
- l'utilisation des synergistes (insectes utiles) en vue de réduire les quantités d'insecticide tout en maintenant l'efficacité constitue également une alternative à explorer ;
- la vulgarisation des biotechnologies permettant de réduire les traitements insecticides ;
- le renforcement des capacités des producteurs sur la gestion des pesticides
- la création d'un laboratoire national de diagnostic phytosanitaire et de contrôle des pesticides.

En matière de toxicologiques et éco-toxicologiques, en vue de déterminer les résidus de pesticides et d'engrais chimiques dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire, il est important de :

- suivre les cas d'intoxication des utilisateurs des pesticides et les effets chroniques de ces pesticides ;
- suivre l'évolution des pesticides et des engrais chimiques sur les insectes pollinisateurs, le sol, les eaux de surface et la nappe phréatique ;
- de garantir le traitement adéquat des emballages et pesticides obsolètes ;
- renforcer les capacités des agents de santé en milieu rural en lien avec les risques liés à l'utilisation des pesticides et leur prise en charge ;
- déterminer l'impact des pesticides sur les organismes non cibles. Il s'agit d'entreprendre des études pour connaître les effets des pesticides sur les ennemis naturels qui contribuent à valoriser la lutte biologique.
- examiner la question liée au retour du Cotonnier Génétiquement Modifié (CGM).

Pour une mise en œuvre réussie des recommandations concernant les semences, les engrais et les pesticides, il serait pertinent d'initier des concertations entre le MARAH, le MICA, le MESRI, le Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP), la Commission Nationale des Engrais (CNE), le Comité National des Semences (CNS), les sociétés cotonnières, l'AICB et les autres.

4.4.3.2 Qualité des engrais

Chaque année, environ 100 000 tonnes d'engrais sont utilisées pour la production cotonnière. Cependant, la qualité de ces engrais utilisés dans la culture du coton est un sujet de préoccupation pour les producteurs et même est souvent objet d'incrimination. Des problèmes tels que la mauvaise ou faible qualité des engrais, sont fréquemment rapportés. Ces problèmes contribuent à la baisse des rendements et à la dégradation des sols, affectant la rentabilité de la culture du coton et nécessitent pour leur résolution, les actions suivantes :

- le renforcement des capacités de la recherche à développer des formules plus appropriées pour accroître la productivité et réduire la dégradation des sols ;
- le renforcement des capacités des producteurs sur la qualité des engrais ;
- le transfert progressif des mécanismes de fourniture et de gestion des engrais au profit des cotonculteurs à l'UNPCB ;
- le renforcement à moyen terme des capacités de l'UNPCB en matière de stockage des engrais au niveau des sites de distribution avec des magasins appropriés ;
- l'application de la loi sur les engrais au Burkina Faso ;

- le respect scrupuleux des procédures de la commande d'engrais au sein de la filière coton comprenant les principales étapes suivantes : (i) la rédaction d'un cahier des charges pour la fourniture des engrais en collaboration avec le Programme Coton de l'INERA, (ii) le lancement de l'appel d'offres qui est ouvert à la concurrence au niveau des professionnels du secteur avec obligation de respect des prescriptions techniques par les soumissionnaires, (iii) le dépouillement et analyse des offres par une commission tripartite composée de représentants de l'UNPCB, sociétés cotonnières et des chercheurs du Programme Coton ;
- le respect scrupuleux des procédures de suivi-contrôle de la qualité des engrais avec des certificats d'analyse délivrés par des laboratoires indépendants agréés autres que ceux des fabricants ;
- le renforcement des laboratoires de contrôle de qualité et la réduction des délais des analyses.

Pour une mise en œuvre réussie des recommandations concernant les engrais des concertations devraient être instaurées entre le MARAH, le MICA, le MESRI, la Commission Nationale des Engrais (CNE), les sociétés cotonnières, et l'UNPCB.

4.4.4 Utilisation des biotechnologies

Organiser une réflexion sur la réintroduction du coton génétiquement modifié ayant une bonne productivité au champ et avec une fibre possédant les caractéristiques technologiques exigées par le filateur.

4.4.5 Coton biologique

La durabilité de la production du coton biologique au Burkina Faso dépend de :

- la proposition par la recherche de conditions pour la gestion de la cohabitation entre la culture du coton biologique et la culture conventionnelle ou génétiquement modifié du coton ;
- la prise en compte appropriée du coton biologique dans les programmes de recherche ;
- la production et l'utilisation de la fumure organique (fumier, compost) ainsi que l'utilisation des ressources minérales locales (Burkina phosphate, dolomie) ;
- la fidélisation des producteurs semenciers par la signature de contrats de production pour l'approvisionnement en semences biologiques ;
- l'amélioration des rendements et de la production ;
- la signature de contrats commerciaux pluriannuels ;
- la qualité de l'encadrement garantissant la certification du coton ;
- la mise en place d'équipements de gestion post-récolte (silos) pour préserver la qualité du coton biologique.

4.4.6 Amélioration de l'appui conseil

Pour l'amélioration de l'appui conseil, les propositions sont les suivantes :

✓ **un accroissement du ratio d'appui-conseil des sociétés cotonnières**

L'amélioration du ratio d'appui-conseil agent/producteurs et ou agent/superficie dans chaque zone cotonnière à travers notamment l'augmentation des effectifs des agents (ATC surtout) et l'intégration des compétences endogènes. Cette réforme a l'avantage d'améliorer l'offre de service d'un conseil agricole de proximité.

✓ **un renforcement de la synergie et la complémentarité entre les dispositifs d'appui conseil (dispositif du MARAH, dispositif des sociétés cotonnières, dispositif de l'UNPCB) ;**

Le renforcement de la synergie et de la complémentarité entre les trois dispositifs d'appui-conseil à travers la mise en place, par texte officiel, d'un comité de coordination composé des représentants des différents acteurs. Cela passe aussi par la redéfinition d'un schéma d'intervention inclusif, cohérent et bien coordonné.

✓ **une amélioration du taux d'adoption des bonnes pratiques agricoles**

Le modèle linéaire de transfert de connaissances ou modèle productiviste pratiqué par les sociétés cotonnières ayant montré ses limites, il est recommandé :

- l'adoption d'une approche globale de conseil agricole qui prend en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux. ;
- le renforcement des capacités des agents et la mise en œuvre d'approches innovantes de conseil agricole déjà expérimentées ;
- l'adoption de la digitalisation comme approche de conseil agricole afin d'interconnecter les acteurs d'une même chaîne de valeur et faciliter la diffusion de l'information et des bonnes pratiques agricoles.

✓ **Un appui- conseil prenant fortement en compte la problématique de l'élevage :**

Depuis des années, les cotonculteurs sont aussi des éleveurs. L'élevage constitue une forme d'épargne en année favorable pour les producteurs. En outre, les dynamiques des exploitations cotonnières sont intimement liées au degré d'intégration agriculture-élevage ; culture attelée, production de fumure organique etc. Les thèmes liés à l'élevage devront par conséquent occuper une place importante dans les programmes d'appui-conseil.

✓ **Un appui-conseil ciblé basé sur la typologie des exploitations agricoles**

La typologie actuelle des exploitations cotonnières est faite de petites, moyennes et grandes exploitations sur la base de la superficie, du niveau d'équipement et du nombre d'actifs. Or, la typologie actuelle paraît inadaptée pour un appui-conseil ciblé. Il est donc recommandé :



- l'adoption d'un appui-conseil ciblé qui vise, d'une part, à faciliter l'adoption des technologies vulgarisées et d'autre part, à professionnaliser les agriculteurs ;
- la redéfinition d'une nouvelle typologie des exploitations cotonnières qui tient compte des aspects techniques et socio-économiques des exploitations et qui favorisera l'émergence d'entrepreneurs agricoles spécialisés dans la culture du coton dans un système d'assolement et de rotation avec d'autres cultures prioritaires et porteuses ;
- l'identification des actions à conduire pour l'amélioration de la productivité au champ du coton ;
- la mise en place d'un système d'appui conseil des exploitations cotonnières qui prend en compte la durabilité de la culture du coton, les cultures en rotation avec le coton, les innovations technologiques et toutes les autres thématiques du conseil de gestion;
- la création d'une synergie entre l'appui conseil des autres structures (Ministère en charge de l'Agriculture, ONG) agissant dans le milieu rural ;
- l'adoption du principe de contrat d'objectif avec tous les agents d'appui-conseil afin d'évaluer leur performance annuelle.

✓ ***Une implication renforcée des dispositifs d'appui conseil dans la gestion des intrants au sein des sociétés coopératives***

Les dispositifs d'appui-conseil des sociétés cotonnières ayant également en charge la gestion des intrants agricoles, il est recommandé ce qui suit pour améliorer leur implication dans la gestion :

- la définition claire des rôles de ces dispositifs dans les différentes étapes du processus de gestion des intrants (expression des besoins, utilisation au champ, approvisionnement en intrants) ;
- la prise de mesures rigoureuses à l'encontre des agents défaillants ;
- l'adoption de la digitalisation de la chaîne de gestion des intrants qui a l'avantage d'améliorer le suivi ;
- l'organisation des audits au niveau de la distribution des intrants qui est assurée par les organes des producteurs (UNPCB, UPPC, UDPC, GPC/SCOOPS-PC) ; le renforcement des concertations entre les acteurs afin de renforcer la collaboration entre eux.

4.4.7 Bonnes pratiques agricoles et utilisation durable des terres

L'utilisation durable des terres vise à garantir la viabilité à long terme des services éco systémiques et la productivité agricole tout en préservant les ressources naturelles. Elle offre des avantages environnementaux tels que la santé des sols, la conservation de l'eau, de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique ; des avantages économiques tels

que l'augmentation des rendements de 20 à 50%, la réduction des intrants chimiques ; des avantages sociaux notamment la résilience des communautés face à la variabilité climatique et aux chocs économiques, etc.

L'utilisation durable des terres dans les exploitations cotonnières nécessite la mise en œuvre d'actions soutenues par les communautés et l'Etat telles que :

- la promotion des techniques agro écologiques dans les exploitations cotonnières avec un accent particulier sur la gestion de la fertilité des sols, l'utilisation d'intrants organiques, la conservation de l'eau et des sols ;
- la mise en œuvre de l'approche Gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) au travers des champs écoles des producteurs (CEP) ;
- la promotion des biotechnologies variétales ;
- la formation des agents d'appui-conseil et des producteurs sur les approches agronomiques résilientes (agroécologie, agriculture intelligente face au climat) ;
- la poursuite des réflexions sur la faisabilité d'une production plus intensive du coton à travers la culture irriguée dans les principaux périmètres aménagés notamment ceux des pôles de croissance (Bagrêpôle, Souroupôle, Samandeni, etc.) ;
- le développement de variétés de cotonnier adaptées à la production irriguée et à la récolte mécanisée ;
- la mise au point de variétés de cotonnier moins exigeantes en engrais chimiques et en pesticides.

4.4.8 Mécanisation des exploitations cotonnières

La modernisation des exploitations cotonnières s'impose et nécessite la mise en place d'un programme de renforcement de la mécanisation des exploitations cotonnières qui comprendra les actions majeures suivantes :

- le renforcement de la recherche dans le domaine de la mécanisation pour mettre à disposition des équipements adaptés aux besoins des exploitations cotonnières,
- la poursuite et le renforcement des initiatives d'équipement des producteurs en matériels agricoles dont celles relatives à l'expérience sur les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et l'opération de labour par les tracteurs de l'Etat au profit des producteurs ;
- la promotion de la motorisation intermédiaire au profit des petits et moyens producteurs qui constituent la majorité des agriculteurs ;
- le développement du service après-vente par la mise en place d'ateliers de maintenance de réparation. Les ateliers de Bobo et de Ouagadougou du ministère de l'agriculture, en cours de réhabilitation peuvent être mis à contribution ;

- mise en place d'un programme de formation des techniciens en machinisme agricole et d'un programme de formation de maintenanciers et de réparateurs d'engins agricoles.

4.4.9 Capacités techniques des producteurs

Pour renforcer les capacités des producteurs en général dans les zones cotonnières, plusieurs mesures sont envisagées. Il s'agit de :

- la définition claire du statut de producteur de coton, son identification et son enregistrement à travers un code afin d'assurer un meilleur encadrement des producteurs de coton affiliés à l'UNPCB ;
- la définition de critères de sélection des producteurs fondés sur la taille des exploitations, leur niveau économique, les seuils de rendement adaptés aux différentes zones écologiques ainsi que la diversification des productions agricoles ;
- la mobilisation des services déconcentrés des ministères en milieu rural (agriculture, élevage, santé, eaux et forêts, etc.) pour assurer des formations ciblées ;
- la responsabilisation des organisations paysannes dans la gestion des intrants destinés au coton et aux céréales ;
- la réactualisation des bases de données sur les meilleurs producteurs dans l'objectif de renforcer les dynamiques d'émulation au sein de la filière et de promouvoir les bonnes pratiques agricoles.

4.4.10 Développement des cultures pour la diversification

4.4.10.1 Au niveau de la production

Les cultures qui sont déjà en rotation avec le coton sont le maïs (75 à 80% des superficies), les protéo-oléagineux (8 à 15% des superficies). Les protéo-oléagineux (soja, arachide, tournesol, sésame) et les autres cultures telles que les céréales (riz, sorgho, mil) présentent aussi des perspectives intéressantes sur le plan agronomique et en termes de prix. Ces différentes cultures peuvent faire l'objet de diversification.

Pour ce faire, il est recommandé :

- la sensibilisation des producteurs de coton et des sociétés cotonnières et leur accompagnement dans la diversification des productions à travers le développement des cultures stratégiques qui peuvent être intégrées dans le système à base de coton ;
- la mise en place d'un dispositif d'appui-conseil prenant en compte toutes les cultures de l'exploitation ;
- la valorisation de toutes les productions issues des cultures de l'exploitation (coton et autres) afin de dégager la marge après remboursement du crédit intrants (MARI).

4.4.10.2 Au niveau de la transformation

Au regard de l'insuffisance des graines de coton huilerie, d'autres cultures comme le sésame et le soja ont émergé et présentent des perspectives intéressantes en termes de prix et sur le plan agronomique. Pour satisfaire en partie les besoins du segment de la transformation, des cultures sont encouragées et développées par les industries de trituration comme le soja, l'arachide et le tournesol. Ces différentes cultures peuvent faire l'objet de cultures de diversification. A ce titre, les producteurs de coton et les sociétés cotonnières devraient être sensibilisés et accompagnés pour la promotion et le développement des cultures stratégiques telles que le tournesol et le soja.

A l'image de ce qui est fait au Mali, la gestion des cultures (coton et autres cultures stratégiques) se ferait à travers une rotation telle que coton-maïs. Aussi, la fertilisation et l'appui-conseil porteraient sur toutes les cultures de l'exploitation du cotonculteur.

Pour le développement réussi des cultures pour la diversification, il convient de valoriser toutes les productions issues des cultures de l'exploitation (coton et autres) afin de dégager la marge après remboursement du crédit intrants (MARI). Une collaboration des dispositifs d'appui-conseil des sociétés cotonnières et du MARAH est nécessaire pour accompagner le producteur pour une valorisation optimale de son exploitation.

Par ailleurs, les producteurs sont attachés à la connaissance préalable des prix d'achat avant semis et de l'existence de débouchés et d'un système de collecte. Ces deux paramètres sont importants et détermineront l'adoption ou non des cultures dans l'assolement.

4.4.11 Durabilité des systèmes de production cotonnière

4.4.11.1 Dégradation des ressources naturelles et de l'environnement

Pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, il est recommandé :

- la promotion des techniques agro écologiques et agroforestières dans les exploitations cotonnières avec un accent particulier sur la gestion intégrée de la fertilité des sols ainsi que l'utilisation de fertilisants et de pesticides organiques. Pour la mise en œuvre de cette recommandation, il convient de se référer à la stratégie nationale de développement de l'agroécologie ;
- la promotion des méthodes de gestion des ravageurs respectueuses de l'environnement, de la santé des producteurs et de celle des consommateurs.
- la mise en œuvre de l'approche Gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) au travers des champs écoles des producteurs (CEP) ;
- la formation des agents et des producteurs sur les approches agro-écologiques et agroforestières recommandées ;

- l'évaluation des risques liés aux produits chimiques (pesticides, engrais) utilisés dans la culture et de leur impact potentiel sur la santé des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement.

4.4.11.2 Problématique de la gestion de la fumure organique et sa production à grande échelle

Tenant compte des contraintes réelles des producteurs pour produire la fumure organique et utiliser les technologies et innovations générées par la recherche cotonnière, la proposition ci-après visant à rendre disponible ce fertilisant au niveau des producteurs est formulée. Il s'agit de mettre en œuvre un programme de promotion de la fabrication et de l'utilisation des fertilisants organiques qui comprendra les actions majeures suivantes :

- la mécanisation de la production de la fumure organique par la promotion de l'utilisation des broyeurs de résidus de récolte et de ligneux pour faciliter leur compostage ;
- le recyclage, à des fins de production agricole, des déchets organiques produits dans les villes, des déchets d'abattoirs et d'élevages et des boues d'épuration ;
- l'accompagnement des acteurs pour la création dans des sites appropriés, d'unités semi-industrielles de production de fumure organique et la vulgarisation à grande échelle de son utilisation

4.4.12 Recherche cotonnière

Les propositions d'amélioration de la recherche cotonnière sont les suivantes s'agissant du renforcement :

❖ de la gouvernance et de la coordination scientifique

- l'instauration de mécanismes de gestion plus efficaces et mieux coordonnés entre le Programme Coton et fibres textiles et les autres unités de recherche de l'INERA, les autres instituts de recherche du CNRST, les universités, ainsi que les acteurs de la filière cotonnière ;
- la dynamisation des comités régionaux de programme sur le coton et les fibres et les oléagineux, des commissions scientifiques afin de valider les programmes de recherche, assurer leur cohérence avec les priorités nationales et améliorer la redevabilité scientifique auprès des acteurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication structuré, incluant une sensibilisation sur l'usage du matériel biotechnologique et des hybrides.

❖ du potentiel scientifique et technique en matière de recherche cotonnière

- le recrutement de nouveaux profils dont les besoins seront définis à travers les commissions de programme, en particulier dans des domaines comme la phytopathologie, la mécanisation agricole, l'irrigation, la transformation agro-industrielle et la biotechnologie ;

- la formation continue des chercheurs ; la modernisation des équipements scientifiques et des installations expérimentales (stations, serres, laboratoires, etc.) et la dotation en moyens logistiques (véhicules de terrain, matériel informatique...).

❖ **des thématiques de recherche**

- le développement de variétés de cotonnier conventionnelles comme transgéniques, capables de résister aux aléas climatiques, aux ravageurs et aux maladies, tout en répondant aux exigences du marché en matière de qualité de fibre en vue d'une production durable et résiliente. La technologie de la graine et de la fibre devrait faire l'objet de recherche. Il serait opportun d'envisager le retour encadré du coton transgénique à travers des évaluations rigoureuses, afin d'exploiter son potentiel en matière de rendement, de résistance aux ravageurs et d'adaptation aux changements climatiques ;
- la gestion durable de la fertilité des sols avec des nouvelles formules d'engrais pour accroître la production et maintenir les capacités productrices des terres ;
- la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires avec des pratiques culturales innovantes, économes en intrants et respectueuses de l'environnement ;
- la réalisation des études d'impact afin de mieux évaluer la contribution des innovations à la performance économique des exploitations cotonnières.

En outre, une participation active aux réseaux régionaux et internationaux (CORAF, PR-PICA, UEMOA, etc.) contribuera à l'enrichissement scientifique, au transfert de technologies et à l'accès à des financements compétitifs en complément des financements souverains nécessaires pour soutenir une recherche cotonnière dynamique et durable.

4.5 Promotion de la transformation locale

4.5.1 Disponibilité de la matière première

Dans le domaine de la transformation, parmi les goulots d'étranglements figure en bonne place la disponibilité de la matière première.

L'accès aux teintures de qualité est aussi une contrainte impactant la qualité des tissus produits.

4.5.1.1 Domaine de l'huilerie

Pour les huiliers, l'approvisionnement en matière première dépend directement de la production de coton graine. Toutefois, il serait illusoire de penser que la seule trituration de cette graine suffise à couvrir les besoins du pays en huile alimentaire. En effet, avec une capacité installée d'environ 2,5 millions de tonnes de graines, le fonctionnement optimal sur une période de 10 mois permettrait de produire près de 300 000 tonnes d'huile alimentaire. Pour atteindre cet objectif, il faudrait porter la production de coton graine à plus de 5 millions de tonnes, soit une multiplication par dix de la production actuelle, ce qui constitue un défi considérable.

Face à cette insuffisance de matière première, il apparaît nécessaire de diversifier les sources d'approvisionnement en s'orientant vers d'autres cultures oléagineuses telles que le soja, le tournesol et l'arachide, objets d'intérêt pour les agriculteurs et les huiliers. Ces cultures offrent l'avantage de produire non seulement de l'huile alimentaire, mais aussi des sous-produits riches en protéines, utiles pour l'alimentation humaine et/ou animale.

Pour soutenir cette transition, les Ministères en charge de l'industrie et de l'agriculture devraient s'impliquer activement dans l'organisation de nouvelles filières oléagineuses. Le développement de ces cultures nécessitera la mise en place d'interprofessions bien structurées, réunissant les différents acteurs du secteur. À la différence de la production cotonnière, il faudrait prévoir dans les zones de production, des infrastructures de stockage adaptées dont la construction et l'exploitation impliqueraient l'ensemble des parties prenantes.

Le financement de ces filières serait assuré par les tritrateurs, avec un éventuel appui complémentaire de l'État si nécessaire. Enfin, la gestion des stocks de graines de coton et des autres oléagineux destinés aux unités locales serait confiée à une structure dédiée, chargée d'organiser leur distribution et de veiller au respect des engagements d'enlèvement par les unités de trituration. Une réflexion sur la production de palmier à huile au Burkina Faso pourrait être également menée en collaboration avec les ministères en charge de l'agriculture et de la recherche.

Pour garantir une viabilité du système et une disponibilité de ces produits destinés à l'huilerie, il est indispensable que :

- le circuit de distribution de la graine soit suivi de façon rigoureuse et transparente ;
- le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat suspende la délivrance des autorisations d'ouverture de nouvelles huileries ;
- les oléagineux à promouvoir soient d'ores et déjà inscrits sur la liste des produits soumis à Autorisation Spéciale d'Exportation et Autorisation Spéciale d'Importation.

4.5.1.2 Domaine de la filature

Afin de garantir une disponibilité constante de la fibre pour le secteur de la transformation, il pourrait être imposé aux sociétés cotonnières de réserver entre 5 et 30 % de leur production aux unités locales, en fonction de l'évolution du secteur de la transformation. Cette fibre serait cédée à prix coûtant, incluant la subvention accordée par l'État.

Par ailleurs, la gestion de ce stock dédié aux unités locales pourrait être confiée à une structure spécialisée, chargée de collecter les quotas auprès des sociétés cotonnières et de veiller au respect des engagements d'enlèvement des transformateurs. Cette structure assurerait également la redistribution efficace de la fibre aux filateurs et aux autres industries du secteur.

4.5.1.3 Domaine du textile et de l'habillement

La sous-valorisation de la fibre de coton au niveau local constitue un enjeu majeur qui mérite une attention particulière, en raison des importantes pertes économiques et financières qu'elle engendre pour le pays.

Afin d'accroître la contribution du secteur textile-habillement au Burkina Faso, il est essentiel de mettre en place des politiques attractives favorisant l'investissement dans l'industrie textile. Cela permettrait de transformer localement une part significative de la production nationale de fibre, notamment à travers les activités de filature, tissage, tricotage, impression et couture. L'artisanat textile, qui joue un rôle clé dans la création d'emplois et de richesses, devrait bénéficier du soutien de l'État et de partenaires afin de renforcer ses capacités opérationnelles. Son développement contribuerait ainsi à une meilleure complémentarité avec l'industrie textile et à la dynamisation de l'ensemble du secteur.

4.5.1.4 Domaine du coton biologique

La filière coton biologique est un secteur qui pourrait être porteur avec un potentiel de croissance important, un marché assuré. Pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, il est nécessaire que le modèle économique de SECOBIO évolue pour qu'elle prenne en charge l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière coton biologique du Burkina Faso : (i) encadrement des producteurs, (ii) production du coton, (iii) collecte, (iv) première transformation, (v) transformation secondaire, (vi) commercialisation de la fibre et des autres produits.

4.5.2 Gestion de la matière première : fraude et contrefaçon

La forte concurrence, la fraude et la contrefaçon des produits issus de la transformation locale du coton (fibre et graine) constituent un frein majeur à la vitalité des unités industrielles et artisanales, malgré l'existence de textes réglementaires.

Pour remédier à cette situation, il serait essentiel de :

- renforcer la lutte contre la fraude et la contrefaçon en consolidant les moyens et les capacités opérationnelles des organismes de contrôle de l'État, tels que la Brigade Mobile de Contrôle et de Répression de la Fraude, l'Agence Nationale de Normalisation, de la Qualité et de Métrologie, ainsi que la Coordination Nationale de Lutte Contre la Fraude ;
- instaurer des sanctions dissuasives à l'encontre des contrevenants ;
- faciliter l'accès financier au label FASO DANFANI conformément aux prescriptions du cahier des charges ;
- rendre obligatoire l'apposition du label sur tous les produits textiles artisanaux produits localement ;
- adopter des mesures de protection pour les industries locales de transformation, afin de limiter la concurrence des produits similaires importés et de lutter efficacement contre la fraude et la contrefaçon ;

- optimiser la diversification et la gestion des matières premières dans le secteur de l'huilerie, tout en structurant les filières oléagineuses dédiées à la trituration, afin d'assurer un meilleur encadrement des acteurs concernés.

4.5.3 Infrastructures de transformation

4.5.3.1 Les espaces dédiés à la transformation

Les pays ayant réussi à structurer efficacement la transformation du coton ont investi dans la création d'espaces dédiés, permettant d'accueillir des investissements stratégiques pour le développement de la filière. Or, avec seulement cinq zones industrielles, dont quatre déjà saturées, il est actuellement impossible de développer de nouveaux projets textiles. En conséquence, de nombreux projets initiés ces dernières années ont échoué en raison du manque de terrains disponibles.

Pour remédier à cette situation, il est impératif de viabiliser les zones industrielles préalablement identifiées en les déclarant « zones d'intérêt public urgent ». Cette démarche garantirait la disponibilité du foncier nécessaire et permettrait leur aménagement en véritables pôles ou parcs industriels.

Le concept de Zones Économiques Spéciales (ZES) devrait évoluer vers une approche intégrant la notion de ville nouvelle, transformant ces espaces en véritables cadres de vie adaptés aux besoins des investisseurs et des populations. À cet effet, une actualisation des études de faisabilité s'impose, afin d'intégrer cette nouvelle dimension et de favoriser la mobilisation du secteur privé, tant au niveau national qu'international, autour de ces projets.

4.5.3.2 La couverture des besoins en énergie

Bien que des efforts aient été consentis par le Gouvernement pour accroître l'offre d'énergie électrique, le déficit demeure significatif. Des investissements supplémentaires sont indispensables, non seulement pour réduire ce gap, mais aussi pour améliorer la qualité de l'énergie fournie. En l'état actuel, celle-ci reste incompatible avec le fonctionnement optimal des technologies modernes nécessaires à la transformation du coton.

Au-delà des enjeux liés à la qualité et à la disponibilité de l'énergie, les études menées jusqu'à présent révèlent que le coût du kilowattheure constitue un frein majeur à la compétitivité des produits de la filière coton-textile-habillement. Selon ces études, un prix compétitif du kWh ne devrait pas excéder 45 FCFA, alors que la moyenne actuelle s'établit à 86 FCFA.

Un premier pas a été franchi avec l'ajustement des plages horaires de facturation de l'énergie industrielle par la SONABEL. Toutefois, pour donner une véritable impulsion à la transformation locale du coton et renforcer sa compétitivité, il serait pertinent d'instaurer un tarif unique de 54 FCFA par kWh.

4.5.3.3 La qualité des produits de la filière

Le contrôle de la qualité des huiles alimentaires ainsi que le respect des prescriptions techniques

et technologiques du cahier des charges sont assurés par les laboratoires de l'Agence Burkinabè de Normalisation (ABNORM) et de l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation, du travail et des produits de santé (ANSSEAT). Par contre, le manque de structures spécialisées pour l'assistance technique aux entreprises reste un frein, notamment dans le secteur textile-habillement. Pour combler ce déficit, il est proposé de créer un Centre technique coton, à l'image des dispositifs mis en place par des pays comme la Tunisie, le Maroc et l'Inde pour soutenir le développement de l'industrie textile et de l'habillement. Ce centre serait chargé d'apporter une expertise sur des aspects essentiels tels que la teinture et la contexture des tissus artisanaux et industriels. Son rôle central consisterait à mutualiser les services d'accompagnement technologique et de formation des compétences, éléments indispensables à l'amélioration de la qualité au sein des unités de production.

L'implantation de ce centre à Bobo-Dioulasso pourrait, dans un premier temps, s'appuyer sur les installations du laboratoire du Département Technologies Alimentaires de l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) pour les huiles et le tourteau. En revanche, pour le textile, il est impératif de concevoir une unité autonome, entièrement équipée pour répondre aux exigences du secteur. La formation de ressources humaines spécialisées serait essentielle afin d'assurer le contrôle de la qualité et de favoriser l'innovation.

4.5.4 Qualification des ressources humaines

Dans le but de garantir une masse critique de main-d'œuvre qualifiée dans les métiers du coton et du textile, il est essentiel de renforcer la formation spécialisée tout au long de la chaîne de valeur du secteur (égrenage, filature, tissage, confection, etc.). Si la création de l'Institut du Génie des Systèmes Industriel et Textile (IGSIT) au sein de l'Ecole Polytechnique de Ouagadougou (EPO) a permis d'apporter un début de solution à la problématique de la main d'œuvre qualifiée en mettant sur le marché en 2024 la première promotion d'ingénieurs textiles entièrement formés au Burkina Faso, force est de constater qu'il subsiste un manque de dispositifs adaptés à la formation du personnel d'encadrement intermédiaire, notamment les techniciens supérieurs. Ces formations devraient couvrir l'ensemble des spécialités, de la filature à la confection, en intégrant également la mode. Dans cette optique, l'établissement de partenariats internationaux, notamment avec des pays tels que l'Inde, pourrait être une solution pertinente pour enrichir l'offre de formation et répondre aux besoins du secteur. Il est crucial de préserver et renforcer la double vocation de l'EPO : proposer à la fois une formation initiale et continue dans les métiers spécialisés du textile. Son développement futur doit garantir son positionnement en tant que centre d'excellence, dédié à la formation de compétences adaptées aux exigences du développement industriel du pays, tout en intégrant la formation des cadres intermédiaires indispensables à la structuration du secteur.

4.5.5 Soutiens aux différents maillons de la transformation

4.5.5.1 Gestion des subventions

Une partie de la subvention accordée par l'Etat à la filière coton devrait aller :



- aux producteurs pour les encourager à produire et indexée aux volumes produits, avec une prime spéciale à la productivité ;
- aux transformateurs, en subventionnant au travers de la société de stockage l'achat de la fibre aux sociétés cotonnières et l'acquisition de divers intrants afin de permettre le développement d'une véritable chaîne de valeur coton-textile-habillement au plan national.

La clé de répartition de la subvention de l'Etat entre producteurs et transformateurs restera à déterminer à l'issue de concertation entre ces deux groupes d'acteurs et les représentants de l'Etat.

4.5.5.2 Développement du volet confection

S'inspirant des modèles réussis mis en place dans certains pays de la sous-région, tels que le Sénégal et le Bénin, le développement du secteur de la confection textile au Burkina Faso doit reposer sur l'utilisation de tissus fabriqués localement. Cela impose de continuer à développer les maillons en amont, notamment la filature et le tissage, qu'ils soient industriels ou artisanaux.

Dans cette perspective, l'essor de la confection pourrait s'appuyer sur le tissu artisanal, en apportant un soutien ciblé aux unités existantes de « taille humaine », notamment à travers un appui en équipements et en infrastructures adaptées.

Aussi, pour conquérir le marché auprès des populations à revenus modestes, il serait judicieux de faire une étude sur les options de production de fils et de tissus alliant coton et polyester.

Enfin, le développement des compétences spécialisées est un enjeu clé pour garantir la viabilité du secteur. La mise en place d'un programme de formation en apprentissage dual, combinant enseignement théorique et pratique en milieu réel, permettrait de disposer d'une masse critique d'ouvriers spécialisés prêts à répondre aux besoins du marché.

4.5.5.3 Renforcement du secteur de la transformation locale du coton

Actuellement, la filature est le seul maillon présent dans l'industrie de transformation du coton au Burkina Faso. Elle approvisionne l'artisanat textile en fil, utilisé pour le tissage, la teinture et la couture. Toutefois, les autres maillons essentiels, tels que le tissage, la teinture, l'impression et la confection, restent pratiquement inexistantes.

Pour maximiser la valeur ajoutée dans la chaîne de transformation du coton, il est essentiel de favoriser l'investissement dans le développement progressif de ces maillons, de préférence par leur mise en place progressive et en évitant de reproduire l'existant qu'il faudrait plutôt renforcer. Cette approche permettrait de structurer un écosystème textile complet, réduisant la dépendance aux importations tout en renforçant la compétitivité de la filière.

Le renforcement des capacités artisanales est aussi indispensable pour accompagner cette dynamique. Il s'agirait notamment de promouvoir l'usage des métiers à tisser à grandes bandes et de former les artisans à leur utilisation, afin de moderniser les techniques de production et

d'accroître l'efficacité du secteur.

4.5.5.4 Création d'unités de production de produits et consommables médicaux

Avec un taux de croissance démographique oscillant entre 2,9 et 3,2 % par an, et les objectifs nationaux visant à renforcer l'accès aux soins de santé, le marché des produits et consommables médicaux et paramédicaux à base de coton devrait atteindre un chiffre d'affaires estimé à 20 milliards de FCFA. Cette croissance devrait se poursuivre à un rythme d'environ 5 % par an au cours des dix prochaines années.

Afin de réduire la dépendance aux importations et limiter l'impact sur les réserves de devises, il est essentiel d'intégrer la fabrication locale de ces produits dans le nouveau paradigme de développement de la filière coton. Étant donné que ces produits n'exigent pas une fibre de haute qualité, leur production représente une opportunité stratégique pour renforcer l'industrie nationale et valoriser davantage la transformation du coton.

Pour accélérer cette dynamique, la réalisation du technopôle de Kokologho permettrait de structurer l'industrialisation du secteur, de créer des emplois et d'assurer une meilleure souveraineté sanitaire pour le pays.

4.5.6 Coordination entre les maillons de la filière

L'Association Interprofessionnelle du Coton (AICB), regroupant les producteurs (UNPCB) et les égreneurs (APROCOB), apparaît comme la plus structurée et dynamique au sein de la chaîne de valeur du coton. Toutefois, d'autres acteurs tels que les tritrateurs, les transporteurs n'y sont pas associés et ne disposent pas d'un espace dédié pour échanger sur les enjeux qui les concernent. Cette inclusion permettrait par exemple dans le cadre du transport de :

- promouvoir la transparence dans la délivrance des bons de transport ;
- régler à bonne date les différentes factures présentées par les transporteurs ;
- mettre à disposition des donneurs d'ordre, un parc de camions respectant les prescriptions techniques et réglementaires (règlement 14 de l'UEMOA, installation de GPS).

A noter cependant la création depuis 2020 de la CCTH-Burkina regroupant les filateurs, les acteurs de la confection et des stylistes-modélistes et dont la place dans la chaîne de valeur n'est pas explicite au niveau des documents officiels régissant la filière.

Afin de garantir une meilleure coordination et synergie entre les différents maillons de la filière, il est indispensable de mettre en place un cadre de concertation permanent réunissant l'ensemble des acteurs. Cet espace permettra de discuter des problématiques sectorielles, de proposer des solutions adaptées et de renforcer la cohésion autour des enjeux stratégiques liés à la transformation du coton.

Le bon fonctionnement de ce cadre devra être de mise, en assurant une gouvernance efficace et une meilleure intégration des différents acteurs dans la dynamique de développement du

secteur et d'une option chaîne de valeurs.

4.6 Amélioration des performances économiques et financières

4.6.1 Amélioration de la compétitivité de la filière

4.6.1.1 Au niveau de la production et de la productivité

L'amélioration de la compétitivité du coton burkinabè passe avant tout par une intensification raisonnée de la production agricole. Cela implique la mise en œuvre d'une politique intégrée valorisant les rotations culturales entre coton, céréales et légumineuses, notamment avec le maïs et le soja. Ces rotations contribuent non seulement à restaurer la fertilité des sols, mais aussi à diversifier et stabiliser les revenus des producteurs, renforçant ainsi la résilience des exploitations agricoles.

L'accès aux intrants de qualité à des prix abordables constitue un autre levier central. Il est essentiel d'adopter des mécanismes efficaces pour réduire le coût des engrais, notamment à travers des achats groupés ou des subventions ciblées. En complément, un effort soutenu doit être engagé pour renforcer les capacités des producteurs en matière de gestion rationnelle des engrais. Cela implique de vulgariser les bonnes pratiques liées au dosage, aux modalités d'application et aux périodes d'épandage optimales afin d'assurer un usage efficace et durable.

L'amélioration génétique des variétés de coton est également un pilier incontournable. Il convient de promouvoir le développement et la diffusion de variétés performantes, résistantes à la sécheresse et aux principaux ravageurs. Dans cette dynamique, le recours raisonné au coton biotechnologique, notamment les variétés Bt, pourrait permettre de réduire les pertes de rendement liées aux attaques d'insectes tout en limitant l'usage des pesticides et la pénibilité du travail au champ.

La fertilité des sols doit être consolidée à travers des approches agro écologiques adaptées. L'intégration d'engrais organiques tels que le compost, le fumier ou les engrais verts permet d'améliorer durablement la structure et la richesse des sols. Ces pratiques réduisent également la dépendance aux intrants chimiques et favorisent une agriculture plus durable et plus autonome.

La mécanisation des opérations culturales représente une opportunité à saisir. L'introduction progressive d'outils adaptés (semoirs manuels, les motoculteurs ou les pulvérisateurs motorisés, outils de récolte mécanisée), améliorera considérablement l'efficacité du travail et réduira la pénibilité, notamment dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre.

Le renforcement des capacités humaines est indispensable à l'adoption de ces innovations. Il est nécessaire de densifier le réseau d'appui-conseil, tout en assurant la formation continue des agents et des producteurs. Des approches participatives de vulgarisation et de conseil agricoles comme les champs-écoles paysans, le conseil de gestion aux exploitations agricoles permettent un meilleur apprentissage et une meilleure appropriation des bonnes pratiques. Par

ailleurs, les outils numériques (applications, SMS, radios rurales) offrent des canaux efficaces pour diffuser rapidement l'information technique, ainsi que les alertes agroclimatiques et phytosanitaires.

En outre, la valorisation des résultats de la recherche est essentielle pour soutenir les efforts de productivité. Les innovations issues de l'INERA et des institutions partenaires doivent être adaptées aux réalités agro écologiques locales, validées en milieu réel et intégrées dans les programmes de vulgarisation. Une coordination étroite entre la recherche, les dispositifs d'appui-conseil agricole et les producteurs favorisera l'émergence d'un système de production performant, compétitif et durable.

4.6.1.2 Au niveau de la transformation

La production cotonnière burkinabè bénéficie d'un fort soutien de l'État, ce qui est essentiel à la structuration de la filière. Cependant, le déséquilibre dans l'accompagnement des différents maillons de la chaîne de valeur limite la compétitivité du secteur de la transformation. Or, sans une transformation efficace, le potentiel économique du coton ne peut être pleinement exploité.

Dans une dynamique visant à booster la transformation locale des matières premières, il est impératif que l'État accorde des subventions et d'autres avantages spécifiques aux acteurs du maillon transformation, afin de renforcer leur compétitivité et d'encourager l'industrialisation du coton. Une solution pertinente consisterait en l'adoption d'un code d'investissement spécifique pour le coton et le textile, à l'image du code minier, permettant d'accorder des incitations qui dépassent le cadre du code général des investissements. Ce dispositif offrirait un cadre attractif pour les investisseurs et favoriserait le développement d'infrastructures adaptées à la transformation du coton.

Un tel code pourrait inclure des avantages fiscaux et douaniers, des conditions préférentielles d'accès à l'énergie, ainsi que des mesures pour faciliter l'accès au financement des unités de transformation. Son application contribuerait à renforcer la compétitivité des produits textiles burkinabè sur les marchés régionaux et internationaux, tout en stimulant la création d'emplois et l'innovation dans le secteur.

En structurant davantage les instruments de soutien à la transformation, l'on pourrait tirer un meilleur profit de la production cotonnière, renforcer l'indépendance industrielle et maximiser la valeur ajoutée de la filière sur le territoire national.

4.6.2 Amélioration de la viabilité de la filière

4.6.2.1 Au niveau de la production et de la productivité

La viabilité de la filière coton au Burkina Faso repose sur une réforme coordonnée alliant modernisation technique, gouvernance efficace et transformation structurelle du modèle socio-économique. Il est crucial de sécuriser les revenus des producteurs par des mécanismes de stabilisation des prix ou de lissage, un paiement rapide du coton livré et un accès élargi au crédit agricole. En parallèle, la filière doit améliorer sa compétitivité par la valorisation de la qualité de la fibre et le renforcement des capacités commerciales.

Sur le plan technique, la modernisation des itinéraires culturaux, la restructuration du système semencier et le renforcement de la mécanisation sont prioritaires. Des pratiques agro écologiques, comme les rotations coton-céréales-légumineuses, doivent être encouragées pour restaurer la fertilité des sols. L'appui conseil doit être renforcé, notamment en intégrant des compétences locales et en formant les agents d'appui-conseil.

A moyen terme, il convient de réorienter le modèle actuel, trop axé sur des considérations sociales, vers un appui ciblé aux producteurs professionnels, capables de porter la filière vers plus de performance. Enfin, la diversification des cultures avec des oléagineux à forte valeur ajoutée, organisés en sous-filières structurées, apparaît comme une stratégie clé pour sécuriser les revenus et dynamiser l'économie rurale.

4.6.2.2 Au niveau de la gestion des risques agricoles

Le Gouvernement burkinabè s'est engagé dans une vision globale de gestion des risques agricoles et alimentaires. Dans son rôle de créer un environnement propice à la gestion de ces risques, avec l'appui de ses partenaires, il a conçu et mis en place au profit des acteurs du secteur, plusieurs outils de gestion des risques agricoles dont l'assurance agricole.

Deux types d'assurance, l'assurance indiciaire météorologique (WII) et l'assurance indiciaire sur le rendement de la zone (AYII) ont été à la fois implémentés pour le coton et les autres cultures.

Le plus récent est le mécanisme d'assurance promu par le MARAH qui prend en compte les productions végétales, y compris le coton et les productions animales avec des primes subventionnées par l'Etat à 50%.

Pour faciliter l'adoption par les agriculteurs de l'assurance agricole, il se dégage la nécessité de faire du renforcement des capacités un axe d'intervention prioritaire en vue de : (i) professionnaliser les acteurs des filières ; (ii) renforcer l'efficacité du secteur des assurances et surtout ; (iii) renforcer le leadership du MARAH dans l'anticipation et la gestion des risques de production et de commercialisation. Il importe également de sensibiliser davantage les acteurs agriculteurs à la question et à la gestion des risques agricoles et alimentaires.

4.6.2.3 Au niveau de la sécurisation foncière

Au regard du recul de la production de coton enregistré par le Burkina Faso durant les deux dernières décennies, la sécurisation foncière fait partie des mesures fortes à prendre pour faciliter la mise en œuvre des réformes visant l'accroissement de la production. A cet effet, les solutions proposées sont :

- la poursuite des actions prévues dans le cadre de la politique nationale de sécurisation foncière des exploitations agricoles ;
- la mise en place d'un projet d'appui à la sécurisation des exploitations cotonnières comprenant des procédures d'immatriculation et cartographie des exploitations et des mécanismes de fidélisation des producteurs de coton. Ces mécanismes consisteront à proposer des conventions spécifiques avec les producteurs de coton à travers lesquelles ils s'engagent sur un certain nombre d'années (05 ou 10 ans) à produire le coton. En contrepartie de ces engagements, les appuis nécessaires leur seront apportés pour la sécurisation foncière de leurs exploitations.
- la signature d'une convention avec DGFOMR/MARAH pour la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des Organisations de producteurs de coton en matière de sécurisation foncière des exploitations agricoles. Ce renforcement des capacités vise d'une part à permettre à ces organisations de comprendre les enjeux liés à la sécurisation foncière des exploitations cotonnières afin de mieux défendre leurs droits fonciers, d'améliorer leur pouvoir de négociation et, d'autre part, aider les producteurs de coton à s'engager eux-mêmes à sécuriser leurs terres.
- la mise en place de mécanismes de règlement des différends liés aux terres.

4.6.2.4 De l'intéressement des jeunes aux métiers du coton

Les métiers du coton sont principalement le métier d'agriculteur, de tisserand artisanal, de technologue textile, génie industriel et maintenance et génie électrique et informatique industrielle. Pour inciter les jeunes à adhérer auxdits métiers, il faut créer des écoles de formation diplômantes comme le Centre de recherche et de formation pour les industries légères et textiles (CERFILTEX) au Mali.

Dans ce sens, l'Institut de génie des systèmes industriel et textile (IGSI) de l'Ecole polytechnique de Ouagadougou (EPO) devrait ouvrir au niveau local, des cycles de formation de techniciens qualifiés en textile en plus du cycle d'ingénieurs déjà effectif.

Il pourrait aussi être créé des centres de formation professionnelle avec des diplômes intermédiaires dans les divers métiers ou domaines. Cela passe par la disponibilité des formateurs. Ce choix stratégique peut être porté par les lycées techniques régionaux.

Un autre mécanisme pourrait être la création de formation diplômante de spécialisation coton dans les universités publiques (IDR/UNB) et privées, ou tout simplement, l'ouverture

d'un concours de recrutement de jeunes à former à CERFILTEX ou des stages dans les pays comme l'Égypte et la Chine qui le font déjà dans le cadre de la coopération.

Pour favoriser l'implication des jeunes aux différents métiers de la filière, il serait souhaitable d'encourager l'installation de petites unités de transformation dans les principales régions productrices de coton pour faire du tissage artisanal, du tricotage et de la confection pour répondre aux besoins de proximité. Ces initiatives devraient être accompagnées par des subventions d'équipement de l'État au profit des regroupements de 5 à 10 jeunes au maximum. Ces jeunes seront accompagnés sous forme de société coopérative ou autre forme juridique avec la participation de l'État, afin de s'assurer de l'application des règles de bonne gouvernance.

Spécifiquement, pour inciter les jeunes à s'engager dans les métiers textiles au Burkina Faso, il est essentiel de rendre ce secteur attractif, accessible et lucratif à travers les actions suivantes :

- l'introduction des innovations réduisant la pénibilité des métiers du coton et qui améliorent aussi la rentabilité desdits métiers ;
- la valorisation du secteur : promouvoir les « success stories » de jeunes entrepreneurs et créateurs burkinabè dans la mode et le textile ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation : organiser des campagnes médiatiques mettant en avant l'importance du textile dans l'économie nationale ;
- la création de prix et de concours : récompenser les jeunes talents du textile (designers, stylistes, artisans) à travers des compétitions nationales et régionales ;
- la facilitation de l'accès au financement : microcrédits, subventions, et accompagnement pour les jeunes souhaitant lancer leur atelier ou marque ;
- des incubateurs et des espaces de coworking textile : mettre en place des structures où les jeunes peuvent mutualiser leurs équipements et apprendre ensemble ;
- le soutien aux initiatives entrepreneuriales : exonérations fiscales pour les jeunes entrepreneurs du textile, aide à l'exportation, accès à des matières premières à prix réduit.

4.6.2.5 Au niveau de la transformation

L'analyse des modèles de développement du secteur du coton montre que les pays ayant réussi à pérenniser et dynamiser leur production se sont largement appuyés sur le renforcement du maillon de la transformation. C'est le cas des États-Unis, des grandes nations asiatiques comme la Chine et l'Inde, ainsi que de plusieurs pays d'Europe de l'Est, dont l'Ouzbékistan. En Afrique, l'Égypte illustre bien cette approche réussie.

À l'inverse, les pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, ont principalement axé leur développement de la filière sur l'exportation de la fibre, les rendant fortement dépendants des fluctuations du marché et des taux de change.

Pour assurer la viabilité et la durabilité de la transformation du coton au Burkina Faso et partant la production, plusieurs conditions doivent être réunies :

1. Un partenariat et un dialogue structuré entre les parties prenantes

Il est essentiel d'établir une concertation pour définir de façon consensuelle le modèle économique à promouvoir. Doit-on continuer à produire uniquement pour l'exportation ou orienter davantage la filière vers la transformation locale ? La filière devrait-elle jouer un rôle central dans la sécurité alimentaire, comme envisagé dans le cadre de la prospective Coton 2025 ?

Ce dialogue entre acteurs permettrait de :

- définir une politique de soutien adaptée, de trancher définitivement la question du rôle de l'État et de structurer les modalités d'intervention publique ;
- identifier les innovations et technologies à privilégier, en intégrant les autres secteurs impactés (environnement, élevage, santé, etc.) ;
- prendre en compte les réalités socioculturelles, influant sur la dynamique de production cotonnière ;
- formaliser les capacités institutionnelles et de gestion nécessaires pour structurer la filière, assurer une gouvernance efficace et maximiser son potentiel en termes de création d'emplois et de richesses.

2. Des investissements pour la modernisation et l'innovation

Une transformation performante exige des technologies avancées et des infrastructures adaptées. Les études économiques indiquent par ailleurs que pour atteindre une compétitivité optimale, les coûts de transformation doivent être réduits. Ainsi, des mesures spécifiques peuvent concerner :

- une tarification énergétique adaptée, avec un prix unique de 54 FCFA/kWh, favorisant une rentabilité accrue des unités de transformation ;
- le développement d'un Centre Technique du coton, assurant l'accompagnement technologique et l'amélioration des procédés industriels ;
- un accès facilité aux financements, à travers des subventions ou des lignes de crédit spécifiques aux investissements dans la transformation.

3. Un cadre réglementaire favorable aux investissements

L'adoption d'un code d'investissement spécifique pour le coton et le textile qui pourrait inclure :

- des exonérations fiscales ciblées pour les unités de transformation ;
- une simplification des procédures d'importation d'équipements destinés aux industries textiles ;
- des incitations à la formation et au développement des compétences, assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

4. Une approche intégrée et durable

Pour garantir la viabilité économique et sociale de la transformation du coton, il est nécessaire de :

- prendre en compte les impacts environnementaux et sanitaires du développement industriel ;
- renforcer les synergies entre les filières agricoles et de transformation, notamment en valorisant mieux les sous-produits du coton (huile, tourteau) ;
- renforcer l'intégration industrielle, en favorisant la complémentarité entre les différents maillons de la chaîne de valeur notamment celle du coton-textile-habillement ;
- mettre en place des infrastructures de stockage et de logistique permettant une gestion optimale des matières premières provenant des autres oléagineux.

Le Burkina Faso dispose d'atouts nécessaires pour développer une transformation performante et durable de son coton. En combinant une politique claire, des investissements ciblés, une énergie à coût maîtrisé, et un cadre réglementaire incitatif, le pays pourrait réduire sa dépendance aux marchés internationaux et créer une transformation notamment coton- textile-habillement compétitive.

4.7 Nouveau modèle économique

Le modèle qui convient le mieux à la situation de la filière coton du Burkina Faso est un modèle économique-social qui a l'avantage de garantir et de privilégier la rentabilité financière et économique de la filière, puis de prendre en charge l'aspect social cas par cas. En définitive, le volet social de la filière ne disparaît pas totalement, mais est supporté en partie par l'Etat et en partie par les recettes générées par les sociétés cotonnières dans le cadre d'une filière coton réorganisée. La proposition de démarche pour la mise en œuvre, la description et l'opérationnalisation de ce nouveau modèle sont détaillées dans un document annexe.

Conclusion

La filière coton du Burkina Faso est un important pourvoyeur d'emplois aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Malheureusement les appuis apportés par l'Etat à la filière en termes de subventions des intrants sont considérables mais ne produisent pas les effets attendus à cause de nombreux passagers clandestins. Le modèle économique actuel à vocation sociale ne permet pas d'assurer la rentabilité financière ni pour la majorité des producteurs de coton ni pour les sociétés cotonnières et n'est plus adapté aux exigences de l'économie moderne très compétitive. Il convient dès lors de changer de paradigme en adoptant le modèle économique-social de chaîne de valeur du coton qui convient le mieux. Il importe dans ce nouveau paradigme de développement de la filière, de repenser l'avenir des sociétés cotonnières.

La viabilité de la filière est intimement liée à l'avenir des sociétés cotonnières qui devrait être repensé dans le nouveau modèle économique-social et le contexte sécuritaire actuel.

A l'exception de certains pays comme le Cameroun et le Sénégal, le processus de libéralisation des filières cotonnières après l'année 2000 s'est opérée dans la plupart des pays de la sous-région (Bénin, Mali, Côte d'Ivoire, Togo, Tchad). Cette libéralisation des filières cotonnières s'est traduite par la création de plusieurs sociétés cotonnières dans les pays concernés. S'agissant du cas spécifique du Burkina Faso, il faut rappeler que trois sociétés cotonnières (SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON) existent à la faveur de la libéralisation de la filière coton en septembre 2004.

Depuis une décennie, la production cotonnière est très instable, voire globalement en régression. Après l'atelier de relance durable de la culture cotonnière tenu en 2019, les mesures de relance soutenues par le Comité de Haut-Niveau (CHN) ne semblent pas redresser cette baisse de production cotonnière aggravée par l'insécurité surtout dans la zone SOCOMA (qui n'est plus productive).

La présente étude a fait un ensemble de recommandations en vue de la relance et de la viabilisation de la filière coton, notamment en proposant un nouveau modèle économique-social. Mais au regard de l'importance stratégique que revêt la filière coton pour le développement socio-économique du pays, et tenant compte des appuis multiformes consentis par l'Etat pour soutenir les cotonculteurs et les sociétés cotonnières, le Gouvernement devra faire des choix politiques avisés pour la pérennisation de cette filière. Pour éclairer ces choix dans le domaine des sociétés cotonnières, trois cas de figure se présentent :

- **le statu quo** : il consiste à maintenir la situation actuelle. Aux termes de l'article 6, alinéa

6.2. du Protocole d'accord entre l'Etat et les opérateurs de la filière coton au Burkina Faso, période 2023-2028, les zones de production cotonnière sont respectivement concédées à la SOFITEX pour la zone Ouest, à la SOCOMA pour la zone Est et à FASO COTON pour la zone Centre. Il se trouve qu'actuellement la production cotonnière, et par voie de conséquence, la rentabilité financière de la SOCOMA, est compromise par la persistance de l'insécurité à l'Est du pays.

- **l'installation de nouvelles sociétés cotonnières** : l'article 13 du Protocole d'accord susmentionné stipule qu'à l'expiration de la période d'exclusivité (cinq ans à compter de la campagne 2023/2024), de nouvelles sociétés cotonnières pourront s'installer au Burkina Faso. Leur installation est autorisée par l'Etat, à travers la prise d'un décret en Conseil des Ministres. Il en est de même pour la délimitation des zones d'intervention desdites sociétés.
- **la création d'une société cotonnière unifiée** : cela revient à fondre les trois sociétés cotonnières en une seule et à créer une société unique dont la nature juridique sera à déterminer.

Quel que soit le choix opéré par le Gouvernement, il est crucial que concernant le fonctionnement, le modèle économique de ces sociétés cotonnières évolue de façon qu'elles soient présentes de manière directe ou indirecte sur l'ensemble de la chaîne de valeur du coton en prenant en compte la deuxième transformation aussi bien de la fibre que de la graine.

Opérer de tels choix politiques signifie s'engager pour le long terme en vue d'une meilleure compétitivité et d'une pérennisation de la filière coton au Burkina Faso. Dans cette perspective, il est vivement recommandé de réaliser au préalable une étude approfondie sur les trois options sus évoquées relatives au cas de figure des sociétés cotonnières à maintenir. Cela aidera à éclairer le choix du Gouvernement et lui permettra de placer les acteurs de la filière coton sur des trajectoires sûres et viables.

Références bibliographiques

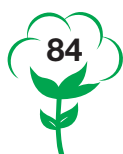
ANSAL-BF (2024). La filière coton au Burkina Faso : Etat des lieux, enjeux et perspectives. Première partie : Etat des lieux, 124 p.

ANSAL-BF (2024). La filière coton au Burkina Faso : Etat des lieux, enjeux et perspectives. Rapport du voyage d'études au Mali, du 17 au 23 novembre 2024, 24 p.

ANSAL-BF (2024). La filière coton au Burkina Faso : Etat des lieux, enjeux et perspectives. Rapport du voyage d'études au Cameroun, du 24 novembre au 1^{er} décembre 2024, 22 p.

ANSAL-BF (2025). La filière coton au Burkina Faso : Etat des lieux, enjeux et perspectives. Rapport du voyage d'études sur la culture du coton en Inde, du 11 février au 1^{er} mars 2025, 27 p.

Banque Mondiale (2023). Burkina Faso: Revue des dépenses publiques agro-sylvo-pastorales. Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale. Washington DC, 152 p.



ANNEXES

Annexe 1 : Composition de l'Equipe de coordination de l'étude

Titre, Nom & Prénom(s)	Fonctions	Taches
Dr SEREME Paco	Président de l'ANSAL-BF	Contacts avec les autorités et partenaires, mobilisation des ressources
Pr TOURE Hamidou	Secrétaire Permanent de l'ANSAL-BF	Contact avec les différents collèges, Participation aux réflexions, Circulation de l'information à l'intérieur de l'Académie, Mobilisation des ressources
Pr ZOUNGRANA / KABORE Chantal	Présidente du Collège SNA, Coordinatrice du Groupe thématique Transformation/ Valorisation des produits et co-produits du coton	Coordination de l'étude ; finalisation des TDRs, rencontres avec les partenaires Mobilisation des ressources Participation aux réflexions
Dr SEDOGO Michel	Coordinateur du Groupe thématique Productivité et compétitivité de la filière coton	Finalisation des TDRs, contacts avec les partenaires ; organisation des équipes d'experts Mobilisation des ressources Participation aux réflexions
Mr BIKIENGA Martin	Coordinateur du Groupe thématique Gouvernance de la filière coton	Finalisation des TDRs, contacts avec les partenaires ; organisation des équipes d'experts Mobilisation des ressources Participation aux réflexions
Pr OUEDRAOGO Amadé	Rapporteur du Collège SNA, Rapporteur général de l'étude	Secrétariat de l'étude / rapportage des ateliers
ZERBO Daniel	DFC/ANSAL BF	Organisation et gestion financières de l'étude

ANNEXE 2 : Liste des experts pour la conduite de l'étude

N°	Nom & Prénom(s)	Profil	Structures
1	BIKIENGA. Martin	Agro-économie / politiques agricoles	ANSAL-BF/SNA
2	DAKOUO Dehou,	Agronomie / gestion technique de la filière cotonnière	MESRI/PC-INERA
3	KOULIBALY, Bazoumana	Agro pédologie / systèmes à base de coton	MESRI/PC-INERA
4	GUINKO Jean Pierre	Economie / gestion du développement	MDICAPME
5	OUEDRAOGO Idrissa	Économie	ANSAL-BF/SJPEG
6	SEDOGO Michel	Agro pédologie /	ANSAL-BF/SNA
7	NITIEMA Jean-de-Dieu	Appui- conseil / Organisation de producteurs	MARAH
8	THIOMBIANO Taladidia	Économie	ANSAL-BF/SJPEG
9	TRAORE Oumar	Biotechnologie, Biosécurité	ANSAL-BF/SNA
10	TRAORE Oula	Agronomie fertilité/ coopération régionale et internationale	MESRI/INERA
11	TRAORE Sylvanus	Affaires économiques	MDICAPME/DGI
12	KABRE W. Dominique	Juriste	ANSAL-BF/SJPEG
13	ZOUNGRANA/KABORE Chantal	Nutrition/Biosécurité	ANSAL-BF/SNA
14	ZONGO Pascal	Agronome / Intrants	MARAH/CT
15	GUISSOU Pierre	Toxicologie	ANSAL-BF/ SSHA
16	MAIGA Alkassoum	Socio-anthropologue	MESRI
17	SANON Antoine	Entomologiste	ANSAL-BF/SNA
18	GOMGNIBOU Alain	ANEVE	MEE
19	TIENDREBEOGO Célestin	Economiste financier	Indépendant
20	YAMEOGO Georges	Agronome	Indépendant
21	NABOLE Abdoulaye	Economie / gestion des entreprises	FILSAH
22	GNANKAMBARY Moumouni	Economiste Financier	Indépendant
23	TRAORE Ibrahim	Technologue	Indépendant



**ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES
DU BURKINA FASO**

Siège Social : Ouagadougou - Ouaga 2000
01 BP 1910 Ouagadougou 01
Tél.: 00226 25 37 45 56
E-mail : academie@ansal.bf